

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT



STRATEGIE ET PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE AU CAMEROUN



Union
Africaine 


coopération
allemande
GIZ

KFW


Abiuget
Acting as a special technical advisor of the Ministry of Environment

JUIN 2020

COMITE DE REDACTION

Supervision Générale

Monsieur HELE Pierre, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

Dr NANA ABOUBAKAR DJALLOH, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

Coordination

Madame GALEGA Prudence née BOBYIGA, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

Comité Technique de rédaction

➤ Equipe de rédaction

- Pr BRING, DEPC/MINEPDED
- Dr HAMAN Unusa, CEP/MINEPDED
- M. PAYANG David, SDPRN/MINEPDED
- M. BANGA Clair René, SDPDL/MINEPDED
- M. ZOA MVENG Ambroise Aimé., CEA N°1/CEP/DEPC/MINEPDED
- MEZUI ASSOUMOU Bertrand CEA N°1/CPCOOP/DEPC/MINEPDED
- Dr FOBANE Jean-Louis, ENS/UY1/MINESUP
- M. DJINGUI Tchinda, DR/ MINEPDED /EN
- Mme MERA Zang, Cadre/DCGR/MINEPDED
- M. BOUBAKARY Mana, Secrétariat/Mindel/MINEPDED
- BIH BAH-TANWI Judith, Secrétariat/DEPC/MINEPDED

➤ Equipe d'évaluation

- M. DAMOU Lamtoing, CT1/MINEPDED
- Dr WASSOUNI, DCGR/MINEPDED
- M. MATIP Nougua Francis, CS/MINEPDED
- Dr FOFIRI Eric Joël, SD-SPGES/MINEPDED
- M. NGOMIN Anicet, MINFOF
- M. MVONGO Michael, MINFOF
- M. NDIORO Emmanuel, MINADER
- M. ABICHO Mahamat, MINEPAT
- Dr ZOA ZOA Joseph Yves, MINRESI
- M. SOFALNE Clément, ONG/ABIOGET

Appui financier

Mission d'Assistance Technique au Fonds Commun/KFW (Coopération Allemande)

Appui Technique

Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs (ABIOGET)

PREFACE

Ce document de stratégie pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte est l'aboutissement de l'engagement du Cameroun à ce processus panafricain. A travers cette production, notre pays définit la position qui va lui permettre de faire avancer une cause nécessaire à la stabilité des écosystèmes dans les paysages et terres dégradés de l'Afrique. Il est vrai qu'à l'instar des autres pays, le Cameroun a produit son Plan d' Actions pour la lutte contre la désertification ; cependant, nous sommes de plus en plus interpellés par la forte détérioration de la qualité de nos terres qui accentue la pauvreté au sein des communautés et qui nécessite des engagements plus importants vers l'inversion des tendances à la désertification, à la perte de la biodiversité et aux déséquilibres climatiques. C'est pour ces raisons que le Cameroun, depuis le rendez-vous de la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre les Changements Climatiques (COP21) à Paris, a saisi toutes les opportunités visant à améliorer ses actions en s'engageant aux initiatives «*Grande Muraille Verte (GMV)*» et «*Restauration des Paysages Forestiers en Afrique (AFR100/Bonn Challenge)*». Ce document que le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable propose au nom du gouvernement camerounais, est la matérialisation de cet engagement.

Cette stratégie comporte le rappel des problèmes qui sous-tendent les questions de Désertification, de Dégradation des terres et de Sécheresse au Cameroun, et définit le contexte de mise en œuvre de l'initiative GMV à travers les différents axes d'intervention. Nous pensons avoir mis à la disposition des partenaires, les informations nécessaires à l'appui et à l'accompagnement de notre pays à la mise en œuvre de notre plan d'actions. C'est le lieu pour moi, en nous félicitant de ce résultat, de remercier toutes les parties prenantes à la production de ce document :

- la Commission de l'Union Africaine pour son rôle d'encadrement et d'orientation ;
- la Mission d'Assistance Technique au Fonds Commun/KFW de la Coopération Allemande au Cameroun pour son appui financier ;
- l'organisation non-gouvernementale « *Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs (ABIOGET)* » pour son accompagnement technique ;
- ainsi que toutes les institutions sectorielles et les acteurs locaux, qui ont contribué à identifier les axes stratégiques d'intervention sur le terrain ;

Il est question à présent, de traduire cet engagement en des actions concrètes qui nous permettront d'atteindre les Objectifs de Développement Durable à l'effet d'assurer la stabilité de notre planète.



Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

HELE Pierre

TABLE DES MATIERES

COMITE DE REDACTION	ii
PREFACE	iii
TABLE DES MATIERES	iv
LISTE DES ABREVIATIONS.....	viii
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRES	xiii
RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION GENERALE	4
PARTIE 1: CONTEXTE GENERAL	7
CHAPITRE 1: PRESENTATION GENERALE DU CAMEROUN.....	8
1.1 Données géographiques et physiques du Cameroun	8
1.1.1 Topographie	8
1.1.2 Géologie	9
1.1.3 Biodiversité.....	10
1.1.4 Zones agro-écologiques du Cameroun	10
1.2 Découpage administratif du Cameroun.....	12
1.3 Contextes économique et socioculturel	13
1.3.1 Secteur économique.....	13
1.3.2 Aspect socio-culturel	15
CHAPITRE 2: CADRES REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL REGISSANT	
L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN	17
2.1 Revues des Politiques	17
2.1.1 Politiques environnementale et forestière du Cameroun	17
2.1.2 Politiques relatives à la promotion de la sécurité alimentaire	18
2.1.3 Politiques énergétiques et hydrauliques	19
2.1.4 Politiques foncières	19
2.1.5 Politiques minières et industrielles.....	19
2.2 Cadre Juridique	20
2.2.1 Conventions, Protocoles et accords internationaux sur l'Environnement	20
2.2.1.1 Conventions	20
2.2.1.2 Protocoles.....	21
2.2.1.3 Accords.....	21
2.2.2 Textes nationaux de portée générale	21

2.2.2.1	Textes législatifs	21
2.2.2.2	Décrets	23
2.2.2.3	Arrêtés	24
2.3	Cadre institutionnel	25
2.3.1	Institutions de coordination	25
2.3.2	Institutions de mise en œuvre	26
PARTIE 2: STRATEGIE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE DU CAMEROUN		27
CHAPITRE 3: INITIATIVE REGIONALE GRANDE MURAILLE VERTE SAHELO-SAHARIENNE		28
3.1	Historique et évolution du concept de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel	28
3.1.1	Historique	28
3.1.2	Évolution du concept	29
3.2	Approche stratégique de la Grande Muraille Verte de l'Union Africaine.....	29
3.2.1	Vision	29
3.2.2	Objectif global.....	30
3.2.3	Objectifs stratégiques et effets escomptés	30
3.2.4	Objectifs opérationnels et résultats escomptés	31
CHAPITRE 4: CONTEXTE NATIONAL DE L'INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE.....		34
4.1	Vision nationale	34
4.2	Objectifs.....	34
4.3	Zones d'intervention de l'Initiative de la Grande Muraille Verte	35
4.3.1	Cadrage de la zone	35
4.3.2	Problématiques majeures, enjeux et défis	35
4.3.2.1	Zone soudano-sahélienne.....	35
4.3.2.2	Zone de savanes soudano-guinéennes/Plateau de l'Adamaoua.....	40
4.3.2.3	Zone des Grassfields	43
PARTIE 3: CADRE STRATEGIQUE.....		45
CHAPITRE 5: AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION DE LA GRANDE MURAILLE VERTE		46
5.1	Niveaux et Principes d'intervention	48
5.1.1	Niveaux d'intervention	48
5.1.1.1	Niveau stratégique	48
5.1.1.2	Niveau opérationnel	48

5.1.2	Principes d'intervention	49
5.1.2.1	Bonne gouvernance des ressources naturelles	49
5.1.2.2	Intégration régionale et Prise en compte des engagements internationaux	49
5.1.2.3	Engagement à long terme des partenaires	49
5.1.2.4	Évaluation et ajustement de la stratégie	49
5.2	Cohérences avec les autres stratégies	50
5.2.1	Échelle Nationale	50
5.2.2	Échelle régionale et sous-régionale.....	51
5.3	Mécanisme de suivi- évaluation.....	51
5.3.1	Suivi-évaluation interne	51
5.3.2	Suivi-évaluation externe	51
5.3.3	Formulation des indicateurs de suivi-évaluation	51
5.4	Organes d'exécution	52
5.4.1	Niveau central	52
5.4.1.1	Administrations	52
5.4.1.2	Partenaires techniques et financiers	52
5.4.1.3	Organisations de la Société Civile.....	53
5.4.2	Niveau local.....	53
5.5	Communication.....	53
5.6	Pérennisation.....	54
	CHAPITRE 6: MECANISME DE FINANCEMENT DURABLE POUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES DEGRADEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'IGMV.....	55
6.1	Financement traditionnel/classique.....	55
6.1.1	Sources de financement interne	55
6.1.2	Budget national et fonds nationaux	55
6.2	Aides au développement	58
6.2.1	Coopérations bilatérales et multilatérales	58
6.3	Autres sources de financement	62
6.3.1	Fiscalité sur les PFNL.....	62
6.3.2	Fondations.....	62
6.3.2.1	Fondation Tri-Nationale Sangha (FTNS).....	62
6.3.2.2	Fondation pour l'Environnement et le Développement du Cameroun (FEDEC)	62

6.4	Mesures d'amélioration de la Finance Environnementale et de La RPD	63
6.4.1	Approches politique et stratégique	64
6.4.2	Approches technique et opérationnelle	64
6.4.3	Autres approches	64
	PARTIE 4: PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE GRANDE MURAILLE VERTE AU CAMEROUN	66
	CHAPITRE 7: PLAN D' ACTIONS.....	67
7.1	Objectifs.....	67
7.2	Resultats attendus	67
7.3	Unités physiographiques d'intervention	67
7.3.1	Montagnes et leurs versants	67
7.3.2	Plateaux	68
7.3.3	Plaines	68
7.4	Bénéficiaires	68
7.5	Synthèse de référence des valeurs de base	68
	CHAPITRE 8: CADRE LOGIQUE DE L'INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE AU CAMEROUN	69
	BIBIOGRAPHIE.....	77
	LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	79

LISTE DES ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABIOGET	Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs
ACEFA	Appui à la Compétitivité des Exploitations Agricoles
AFD	Agence Française de Développement
APGMV	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
BIP	Budget d'Investissement Public
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCPM	Cercle de Concertation des Partenaires du MINFOF-MINEPDED
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CICOS	Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha
CIE	Comité Interministériel de l'Environnement
CNC	Comité National de Coordination chargé de la mise en œuvre de la CNULCD
CNCEDD	Commission Nationale Consultative de l'Environnement et du Développement Durable
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
COFIL	Comité de Pilotage
COTCO	Cameroon Oil Transportation Company

CPCAT	Capacité Potentielle de Charge Agro-Démographique des terres
CILSN	Comité Interrégional de Lutte contre la Sécheresse dans le Nord
CRPA	Centre de Professionnalisation agropastorale
CSPH	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FEDEC	Fondation pour l'Environnement et le Développement du Cameroun
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FONEDD	Fonds National de l'Environnement et de Développement Durable
FTNS	Fondation Tri-Nationale Sangha
FSDF	Fonds Spécial de Développement Forestier
FSFAP	Fonds Spécial pour la Faune et les Aires Protégées
GDT	Gestion Durable des Terres
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GFBC	Groupement de la filière Bois du Cameroun
GP	Groupements de Producteurs
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
EFA	Exploitation Familiale Agricole
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements en Produits de grande consommation
NBSAP	Stratégie et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
ONC	Organe National de Coordination
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PACA	Programme d'Amélioration de la Compétitivité Agricole
PAE	Plan d'Action Environnemental
PALAF2C	Projet d'Appui à la Lutte Antifongique sur les filières Cacao/ Café
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PAN/LCD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
PAPA	Programme d'Amélioration de la Production Agricole
PASR	Programme d'Action Sous Régionale
PIAIC	Plan d'Investissement pour l'Agriculture Intelligente face au Climat
PDCV	Projet de Développement des Chaines de Valeurs
PDFP	Programme de Développement de la Filière Porcine

PDFFAV	Projet de Développement de la Filière Avicole Villageoise
PDPV	Programme de Développement des Palmerais Villageoises
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
PLANOPAC	Plate-forme Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles du Cameroun
PLGFV	Programme de Lutte Contre les Grands Fléaux des Vivriers
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PGDT	Projet de Gestion Durable des Terres
PNACC	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNG	Programme National de Gouvernance
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
PPEA	Projet de la Promotion de l'Entreprenariat Aquacole
PRPDD	Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable
PRSSE	Programme de Réforme du Sous-Secteur Engrais
PSFE	Programme Sectoriel Forêt-Environnement
PVBF	Programme de Valorisation des Bas-Fonds
SCNICC	Stratégie de Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques

SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNGDES	Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux et des Sols
SNGD	Stratégie Nationale en matière de Gestion des Déchets
UA	Union Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	World Wide Fund for nature
ZICGC	Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire
ZIC	Zones d'Intérêt Cynégétique

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRES

LISTE DES FIGURES

Figure 1:Zones agro-écologiques du Cameroun	11
Figure 2 : Etat de dégradation des terres dans l'Extrême Nord	37
Figure 3 :Etat de dégradation des terres dans le Nord	39
Figure 4 :Etat de dégradation des terres dans l'Adamaoua.....	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Couverture des régions par les zones agro-écologiques.....	12
Tableau 2 : Organisation des départements et des arrondissements par régions	12
Tableau 3 :Principales caractéristiques des zones dégradées du bassin du Lac Tchad ..	36
Tableau 4 :Etat de la dégradation des terres dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun	38
Tableau 5 : Etat de la dégradation des terres dans la région du Nord.....	39
Tableau 6 : Etat de la dégradation des terres dans la région de l'Adamaoua.....	41
Tableau 7 : Quelques sources de financement de l'Etat et partenaires étrangers investis pour la protection environnementale du Cameroun.....	57
Tableau 8: Quelques sources de financement des projets de protection de l'environnement au Cameroun.	61
Tableau 9 : Analyse Forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) de la finance environnementale axée sur la Restauration des Paysages Dégradés (RPD).....	63

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 :Quelques stratégies et plans en rapport avec la Grande Muraille Verte au Cameroun	19
Encadré 2 : Impacts de la désertification en zones de hautes savanes guinéenne	42
Encadré 3 : Problématique de la désertification dans les Hauts Plateaux de l'Ouest	44
Encadré 4 : Illustration des principales administrations concernées par la Gestion Durable des Terres, et leur budget d'investissement public annuel (2009) en Milliards de Fcfa/MdFcfa	56

RESUME EXECUTIF

Les orientations du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi précisent la vision de l'émergence du Cameroun en 2035 avec pour objectifs la réduction de la pauvreté, l'atteinte du stade de pays à revenus intermédiaires et la consolidation du processus démocratique... L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en place d'un cadre intégré de développement, un cadre de cohérence financière, un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs, un cadre de consultation et de concertation avec la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement et un cadre d'orientation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement.

Dans cet optique, le Gouvernement a développé des politiques, des stratégies et des plans pour améliorer les conditions de vie des populations surtout en milieu rural et renforcer la gestion durable des ressources naturelles tout en respectant les principes de bonne gouvernance. Ainsi, le pays a ratifié les trois conventions de Rio de 1992 : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification (CNULCD). Après la ratification de la CNULCD, le Cameroun a élaboré son Plan d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN/LCD) pour favoriser un développement durable en inversant les tendances de la désertification/dégradation des terres. Ainsi, de nombreuses activités ont été menées dans le cadre des projets « Opération Sahel vert », et « aménagement du bassin versant de la Bénoué » ; par ailleurs, des actions en cours de préparation sont développées dans le cadre de l'initiative de Restauration des Paysages Forestiers en Afrique (AFR100), et du processus d'atteinte de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT).

Malgré ces efforts, les résultats obtenus indiquent des insuffisances dues à des contraintes financières, humaines et techniques. Il y a donc nécessité d'adopter de nouvelles opportunités issues des initiatives de lutte contre les effets néfastes de la désertification et la dégradation des terres.

Dans ce contexte, l'Initiative Grande Muraille Verte s'inscrit comme une contribution africaine à l'atteinte des objectifs de Rio +20 pour un taux net zéro de dégradation des terres. Cette Initiative vise de manière globale à améliorer la sécurité alimentaire et à soutenir les écosystèmes dégradés afin de s'adapter aux changements climatiques.

C'est dans ce cadre que le Cameroun a exprimé en février 2016 son souhait d'adhérer à cette initiative lors de la COP-Climat (COP21) de Paris. Le pays a mis en avant les effets néfastes de la désertification, la dégradation des sols et les variabilités climatiques qui affectent le rendement de la production et le niveau des populations notamment des trois zones prioritaires directement touchées par le processus de désertification à savoir : la zone prioritaire N°1 (Régions de l'Extrême-Nord et Nord), la zone prioritaire N°2 (Région de l'Adamaoua) et la zone prioritaire N°3 (Régions de l'Ouest et Nord-Ouest).

Avec l'appui du Fonds Commun (Coopération Allemande), le Cameroun a élaboré sa Stratégie Nationale Grande Muraille Verte et son Plan d'Action conformément à l'ensemble des questions de Gestion Durable des Terres (GDT) dans la zone d'intervention identifiée. Au Cameroun, cette zone correspond à la zone prioritaire N°1 d'intervention en matière de lutte contre la désertification (zone soudano-sahélienne) et fait partie de la partie camerounaise du Bassin du Lac Tchad et du Bassin du Niger.

Le présent document de stratégie est une synthèse des consultations avec les acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification, les changements climatiques et la conservation de la biodiversité ainsi que des bénéficiaires potentiels.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte est perçue au Cameroun comme une opportunité de relance du développement local et communautaire avec sa stratégie d'intervention axée sur l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD). Elle met un accent particulier sur des approches intégrées et fédératrices pour saisir toutes les opportunités locales grâce au renforcement des synergies dans les interventions afin de mutualiser les ressources humaines, financières et techniques pour rendre effective la complémentarité des actions. En d'autres termes, des mécanismes seront mis en œuvre afin de transformer les écosystèmes dégradés en écosystèmes résilients et multifonctionnels avec pour objectif l'amélioration de l'économie locale et nationale, en mettant l'accent sur les régions septentrionales du Cameroun. Pour y parvenir, la stratégie prévoit les 06 orientations suivantes : (i) la promotion des actions de conservation, restauration et valorisation de la biodiversité et des sols ; (ii) la gestion intégrée des ressources en eau ; (iii) l'accompagnement des communautés locales dans la diversification et l'adoption des systèmes d'exploitation agrosylvopastoraux durables, (iv) l'augmentation des revenus par la promotion des chaînes de valeur ; (v) la promotion des technologies propres pour le développement des infrastructures de base dans la restauration des écosystèmes dégradés et (vi) le renforcement des capacités des parties prenantes sur les techniques de gestion durable des terres. Le plan d'action qui y est

associé représente l'outil de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Grande Muraille Verte qui précise les activités, les objectifs spécifiques, les résultats attendus et les indicateurs de résultats.

Les ressources nécessaires pour le financement du plan d'action de la Grande Muraille Verte au Cameroun proviendront des dotations de l'Etat, les contributions des partenaires au développement et la mise en place d'un fonds fiduciaire multi donateurs... Sa mise en œuvre sera assurée par le Ministère en charge de l'environnement appuyé par une équipe multisectorielle et intersectorielle préalablement identifiée. Il bénéficiera également des appuis des structures déjà existantes aux niveaux national et local.

INTRODUCTION GENERALE

La pression exercée sur les terres et les ressources naturelles apparaît de plus en plus forte pour les besoins domestiques, l'agriculture, le bois de chauffe, le pâturage, l'exploitation forestière, l'exploitation minière, etc. Au Cameroun, en dépit de ses riches potentialités, le phénomène de désertification et de dégradation des terres a tendance à se généraliser et touche tous les écosystèmes, même les plus humides. Les impacts de ce phénomène sont importants et se caractérisent par une dégradation des ressources naturelles, le déplacement des populations, les perturbations des activités économiques surtout agricoles et des coûts économiques et sociaux importants. Les effets de la sécheresse/désertification se manifestent dans la zone exposée au phénomène, par la diminution des eaux de surface, le déclenchement des maladies d'origine hydrique, la perturbation des activités agricoles et halieutiques, l'exacerbation de la pratique des feux de brousse ;

Pour y faire face, des conventions relatives à la préservation de l'environnement et la protection des ressources naturelles ont été signées et ratifiées par l'Etat du Cameroun permettant ainsi de mettre en place des politiques et des stratégies visant à réduire le phénomène de désertification et de dégradation des terres. Afin de mieux cerner toutes les préoccupations liées à ce phénomène, le Gouvernement camerounais s'est engagé dans la mise en œuvre du Programme de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS). En effet, c'est une initiative panafricaine ayant pour but de lutter contre la dégradation des terres et la désertification tout en contribuant à la sécurité alimentaire et au développement socio-économique durable des populations de la zone sahélo-saharienne du continent africain.

Cette Initiative est née lors du 7^{ème} sommet des leaders et Chefs d'Etat de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) tenu les 1^{er} et 2 juin 2005 à Ouagadougou au Burkina-Faso. Elle consiste à entreprendre l'édification d'un mur de verdure du Sénégal à Djibouti pour freiner l'avancée du désert. Le programme GMV intègre dans sa stratégie et ses objectifs les préoccupations des Conventions des Nations Unies sur la Désertification, les Changements Climatiques et la Biodiversité (CEN-SAD, 2008).

Les variations biophysiques, pédologiques et culturelles imposent la prise en compte et l'intégration des spécificités locales. Ainsi, les 12 pays membres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte développent déjà leur stratégie. Bien que le Cameroun ne fasse pas initialement partie de cette Agence, sa vision et ses objectifs stratégiques de lutte contre la désertification et les changements climatiques sont en phase avec les objectifs de l'Agence et justifient l'intérêt du pays pour l'Initiative de la Grande Muraille Verte.

Dans cette optique, le Cameroun à travers le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) s'est engagé en signant une lettre d'intention le 12 février 2016. Cette lettre faisait suite à la déclaration du Chef de l'Etat lors de la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) tenue à Paris en 2015.

Pour préparer la mise en œuvre de l'IGMV, des missions successives d'experts de l'Union Africaine ont été effectuées au Cameroun dont celles relatives au lancement en mai 2017, la planification des activités en vue de l'élaboration de la stratégie pour la mise en œuvre de l'IGMV, la formation sur la méthodologie de collecte de données pour l'évaluation biophysique des milieux dégradés en septembre 2018 et enfin la réunion pour la définition du cadre stratégique d'intervention de l'IGMV en novembre 2019. Par cette démarche, le Cameroun fait preuve de son engagement à cet important projet panafricain qui permettra de renforcer la stratégie au niveau national par la poursuite de la mise en œuvre du PANLCD et de l'ensemble des principes de gestion durable des terres.

Les populations les plus vulnérables se trouvent dans les régions septentrionales du Cameroun (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua). L'adhésion du Cameroun aux objectifs de l'Initiative de la Grande Muraille Verte n'est pas seulement due aux facteurs de protection de la biodiversité mais revêt évidemment une réponse politique, sociale et économique pour l'amélioration des conditions de vies de la moitié de la population africaine qui vit avec moins de 1,25 dollar US par jour. Aussi les orientations stratégiques en rapport avec la gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations reposent sur une approche participative inclusive. C'est dans ce cadre que le Plan d'action représente l'outil de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la GMV et concernera particulièrement le milieu rural et spécifiquement les zones de concentration de la pauvreté.

Compte tenu des spécificités écologiques, définies dans la stratégie régionale harmonisée adoptée par l'Union Africaine, la zone de mise en œuvre de la GMV pour le Cameroun couvre pour l'essentiel les trois (03) régions de la zone septentrionale du Pays (Extrême Nord, Nord et Adamaoua) ; ce qui englobe les bassins sous-régionaux du fleuve Niger et du Lac Tchad. La stratégie Nationale GMV pour le Cameroun constitue une synthèse des consultations avec les parties prenantes impliquées dans le processus.

Ce document propose un cadre opérationnel pour la mise en œuvre appropriée de la GMV et constitue un cadre de regroupement, de structuration des actions de lutte contre la dégradation de l'Environnement et de la gestion durable des ressources naturelles au Cameroun. Il est structuré autour de 6 axes stratégiques.

PARTIE 1: CONTEXTE GENERAL

CHAPITRE 1: PRESENTATION GENERALE DU CAMEROUN

1.1 Données géographiques et physiques du Cameroun

Le Cameroun est un pays d'Afrique Centrale situé au fond du Golfe de Guinée, entre les 2^e et 13^e degrés de latitude Nord et les 9^e et 16^e degrés de longitude Est. Le pays s'étend sur une superficie de 475 650 kilomètres carrés. Il présente une forme triangulaire qui s'étire au sud jusqu'au lac Tchad sur près de 1 200 km tandis que la base s'étale d'ouest en est sur 800 km. Il possède au sud-ouest une frontière maritime de 420 km le long de l'océan Atlantique. Il est limité à l'Ouest par le Nigéria, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale, à l'Est par la République Centrafricaine, et au Nord- Est par le Tchad. Enfin, au sommet du triangle, au Nord, il est coiffé par le Lac Tchad.

1.1.1 Topographie

Sa topographie diversifiée est dominée par des hautes terres et des plaines. Du Nord du pays jusqu'aux côtes Sud-ouest, les hautes terres sont formées de chaînes montagneuses et de massifs volcaniques dont le principal sommet culmine 4070 mètres (Mont Cameroun) : Monts Mandara (1 000 m), plateau de l'Adamaoua (1 100 m), Mont Manengouba (2 396 m), Monts Bamboutos (2 740 m), Mont Oku (3 008 m). La zone de plaine quant à elle, s'étend des pieds du plateau nord de l'Adamaoua aux rives du Lac Tchad sur environ 100 000 km², soit plus du cinquième de la superficie du Cameroun. Elle est comprise entre les 8^e et 13^e degrés de latitude Nord et son relief est constitué de pénéplaines d'altitude variant entre 200 et 300 mètres surplombées de quelques massifs montagneux et de plaines inondables ou yaérés.

A partir du plateau de l'Adamaoua les principaux fleuves du Cameroun prennent leur source et se répartissent en quatre bassins :

- le bassin de l'Atlantique dominé principalement par la Sanaga (le plus long fleuve du pays avec 920 km) et plusieurs autres fleuves : le Nyong, le Ntem, le Moungo, le Wouri, le Nkam, la Dibamba, la Lokoundjé et la Lobé ;
- le bassin du Niger qui draine les eaux de la Bénoué, du Mayo-Kébi et du Faro ;
- le bassin du Lac Tchad constitué du Logone, du Mbéré, de la Vina et du Chari ;
- le bassin du Congo qui collecte les eaux des fleuves Sangha, Dja, Kadeï et Ngoko.

La richesse et la diversité de ce réseau hydrographique permettent au Cameroun d'être membre de tous les organismes de sous-bassins : la Commission

Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT). En fonction de leur localisation, ces cours d'eau ont un régime hydrologique de type équatorial ou tropical, offrant des potentialités pour le développement de l'hydroélectricité, l'amélioration de la navigation, le développement de l'irrigation, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Sur le plan climatique, on peut découper le pays en trois grandes zones calquées sur la répartition topographique et écologique :

- la zone équatoriale qui est caractérisée par une pluviométrie abondante atteignant une moyenne annuelle de 2000 mm de précipitations, et une température moyenne de 25°C ;
- la zone soudanienne dominée par une saison sèche qui s'étend sur cinq à six mois avec une température moyenne de 22°C, et des précipitations moyennes annuelles de 1000 mm de pluies ;
- la zone soudano-sahélienne qui se caractérise par une saison sèche allant jusqu'à neuf mois, et une pluviométrie variant de 300 à 900 mm/an au fur et à mesure qu'on évolue vers le nord de la zone. Dans cette zone, la température moyenne annuelle est généralement élevée avec des pics dépassant parfois 37°C, mais qui baisse sensiblement sur les monts-Mandara.

1.1.2 Géologie

En ce qui concerne la géologie, les formations superficielles occupent l'essentiel de l'espace du territoire camerounais. Les alluvions sont observées dans les bassins d'effondrement de l'Ouest, du Sud et du Nord, et aux pieds des Monts-Mandara. Les éluvions ont une extension limitée, et les latérites recouvrent presque la totalité de l'espace national. Dans la zone forestière, les niveaux d'altération sont très épais et peuvent atteindre plus de 20 m de profondeur (PAN/LCD-Cameroun aligné, 2015).

Le sous-sol du Cameroun est très riche en ressources minières : pétrole, fer, bauxite, rutile, diamant, nickel, cobalt, gaz naturel, etc. On distingue les bassins sédimentaires côtiers, dont deux font l'objet d'exploration et/ou d'exploitation pétrolière (bassin de Rio Del Rey, 7 000 km² et bassin de Douala/Kribi-Campo, 19 000 km²) et les bassins intra-cationiques. D'une manière générale, si l'exploitation des ressources minières contribue au développement économique du pays, il faut cependant noter que les impacts négatifs sur l'environnement ou sur les conditions de vie des populations locales ne sont que faiblement prises en compte.

1.1.3 Biodiversité

Le Cameroun présente une très grande diversité écologique du point de vue de ses ressources naturelles, de sa position, sa géomorphologie variée et sa diversité climatique. Ce qui lui vaut l'appellation « Afrique en miniature ». La diversité floristique et faunique du pays lui permet d'être classé au 5^{ème} rang en Afrique du point de vue de la biodiversité : les forêts camerounaises abritent près de 40 % des espèces animales africaines identifiées, la faune comprend environ 409 espèces de mammifères, 183 espèces de reptiles, 849 espèces d'oiseaux, 190 espèces d'amphibiens et 39 espèces de papillons. Sur le plan floristique, l'Herbier National a identifié près de 3 000 types de plantes sur l'ensemble du territoire, parmi lesquelles 700 sont des espèces de sous-bois. Tout cela lui vaut d'être un réservoir de matériels génétiques dont la valeur reste peu connue et la gestion assurée à travers un réseau d'aires protégées (Parcs Nationaux, Réserves de Faune, Réserves Forestières, Sanctuaires de Faune, Jardins Zoologiques, Zones d'Intérêt Cynégétiques à affermer (ZIC), Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC)) sur une proportion de près de 19% de la superficie du pays.

1.1.4 Zones agro-écologiques du Cameroun

On distingue cinq grandes zones agro-écologiques aux caractéristiques spécifiques (topographie, géomorphologie, climat, ressources en eau, sols, couvert végétal, etc.) :

- la zone soudano-sahélienne ;
- la zone de hautes savanes guinéennes ;
- la zone des hauts plateaux ;
- la zone forestière à régime pluviométrique monomodale et ;
- la zone forestière à régime pluviométrique bimodale.

La prise en compte des zones agro-écologiques (fig 1) a servi de base au choix des régions prioritaires suivant la résilience aux phénomènes de déforestation.



Figure 1:Zones agro-écologiques du Cameroun

Tableau 1 : Couverture des régions par les zones agro-écologiques

Zones agro-écologiques		Régions	Superficie (Km ²)
I	Soudano sahélienne	Nord et Extrême-Nord	100 353
II	Hautes savanes guinéennes	Adamaoua et départements du Mbam et du Lom et Djerem	123 077
III	Hauts plateaux	Ouest et Nord-Ouest	31 192
IV	Forêts humides à pluviométrie monomodale	Littoral et Sud-Ouest	45 658
V	Forêts à pluviométrie bimodale	Centre, Sud et Est	165 770
Total			466 050

Source : Annuaire statistique du Cameroun 2000

1.2 Découpage administratif du Cameroun

Le territoire camerounais est administrativement organisé en 10 régions, 58 départements, 360 arrondissements placés respectivement sous l'autorité des gouverneurs, préfets et sous-préfets (tableau 2).

Tableau 2 : Organisation des départements et des arrondissements par régions

Régions	Chefs-lieux	Nombre de départements	Nombre d'arrondissements
Adamaoua	Ngaoundéré	5	21
Centre	Yaoundé*	10	70
Est	Bertoua	4	33
Extrême-Nord	Maroua	6	47
Littoral	Douala	4	34
Nord	Garoua	4	21
Nord-Ouest	Bamenda	7	34
Ouest	Bafoussam	8	40
Sud	Ebolowa	4	29
Sud-Ouest	Buea	6	31
Total		58	360

(*) Yaoundé est la capitale politique, siège des institutions républicaines

Source : Annuaire statistique du Cameroun 2017

1.3 Contextes économique et socioculturel

1.3.1 Secteur économique

Le Cameroun est l'une des économies les plus performantes de la CEMAC. Le ralentissement de la production pétrolière depuis 2015, la perturbation de la filière avicole par l'épidémie de la grippe aviaire ont contribué à baisser la croissance du pays en 2017. Cependant, l'État poursuit ses actions de mise en œuvre de son programme de développement des infrastructures, de dynamisation de l'agriculture et de la sylviculture ; ce qui a amélioré la croissance dans les secteurs des travaux publics et des services.

L'amélioration de la compétitivité du Cameroun passe par l'accroissement de la productivité en développant le secteur privé. Par ailleurs, le pays doit en particulier enregistrer une croissance du PIB réel d'environ 8 %, soit 5,7 % par habitant sur la période 2015–2035. Il faudra pour cela que le taux d'investissement passe d'environ 20 % du PIB en 2015 à 30 % en 2035 et que la croissance de la productivité atteigne 2 % sur la même période, partant d'un taux moyen nul au cours de la dernière décennie. Il s'agit là de défis titanesques qui peuvent toutefois être relevés (Banque Mondiale, 2017).

Sur le plan macroéconomique¹, malgré un contexte international difficile marqué par la baisse des cours des matières premières et la dégradation des termes de l'échange, l'activité économique nationale est restée soutenue, la demande intérieure s'est maintenue en hausse, induite par la poursuite des grands projets d'infrastructures d'une part, et par des actions de relance de la production dans plusieurs branches marchandes, d'autre part. La croissance observée en 2012 (4,6 %) s'est consolidée en 2013 (5,6 %) malgré une baisse par rapport aux prévisions (6,8 %). Cette croissance est principalement soutenue par la contribution du secteur tertiaire qui représente 47,8 % du PIB (produit intérieur brut) en hausse d'un point par rapport à 2012.

Malgré ces efforts, la pauvreté au Cameroun n'a pas baissé depuis 2001 ; on remarque l'accroissement de l'inégalité dans la distribution des fruits de la croissance. D'après les données de la quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM 4) de 2014, la proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse de seulement 2,7 %, en passant de 40,2 % en 2001 à 37,5 % en 2014, avec de fortes disparités entre les zones urbaines, où la pauvreté a chuté de 18 à 9 %, et les zones rurales, où elle a au contraire progressé de 52 à 56,8 %. A titre d'illustration, alors que 20 % des habitants de la région du Centre sont touchés par la

¹ Source : CEA, Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2014.

pauvreté (hors Yaoundé, où c'est le cas pour moins de 5 % des habitants), cet indicateur atteint 68 % au Nord et même 74 % dans l'Extrême Nord du pays.

Le secteur rural reste le moteur de l'économie nationale tant pour sa contribution au PIB (45 % en 2009) que sur les effets d'entraînement sur les autres secteurs. Il occupe plus de la moitié de la population active. L'élevage est important dans le massif de l'Adamaoua et dans les savanes du Nord. Le secteur industriel occupe environ 8,9 % de la population active et contribue à 27,6 % du PIB.

Depuis 2008, le Cameroun est sur une pente ascendante de croissance économique. L'économie camerounaise a rebondi depuis 2010, surtout dans les secteurs tournés vers l'exportation. Le taux de croissance du PIB est estimé à 4,2 % en 2011 (contre 2,9 % en 2010), malgré un recul de la production pétrolière. Cette évolution reflète le dynamisme des activités dans les produits vivriers, le bâtiment, les travaux publics, ainsi que dans le secteur tertiaire.

L'inflation a été contenue en dessous de 3 % en 2011, bien qu'en hausse par rapport à 2010 (1,3 %). Cette hausse s'explique par l'augmentation des prix des produits alimentaires de l'ordre de 4,7 % en 2011(PNUD, 2013)². Les pressions inflationnistes ont cependant été limitées par le gel des prix des produits pétroliers et de l'électricité et les actions de la Mission de Régulation des Approvisionnements en Produits de grande consommation (MIRAP). Le déficit du compte courant extérieur est resté stable autour de 3 %. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui constitue la matérialisation de la première phase de mise en œuvre de la vision de développement 2035 a pour objectifs de :

- porter la croissance à environ 5,5 % en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ;
- ramener le sous-emploi de 75,8 % à moins de 50 % en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ;
- ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9 % en 2007 à 28,7 % en 2020
- réaliser à l'horizon 2020, l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement(OMD).

Dans le domaine des infrastructures, le transport routier se positionne comme le principal moyen de mobilité des personnes et des biens. A cet effet, le Cameroun possède environ 50 000 Km de linéaire de routes (bitumées et en terre). Le réseau

² Rapport national de progrès des objectifs du millénaire pour le développement année 2012

ferroviaire quant à lui totalise 1016 Km de voies ferrées à écartement métrique et comportant 03 lignes qui relient l'Ouest et le Nord au tronçon principal Douala-Yaoundé. Sur le plan des infrastructures portuaires, le Cameroun compte plusieurs ports dont les principaux sont ceux de Douala et de Kribi. Le port de Douala observe un niveau d'activités remarquable par une progression significative du nombre d'accostages qui a atteint 3343 accostages et appareillages en 2018 (MINT/PAD, 2019). Pour ce qui est du port de Kribi, le nombre de traitement (accostages et appareillages) est passé de 46 en 2016, à 295 en 2018 ; cette progression contribue à améliorer la croissance du PIB du Cameroun à travers ces indicateurs de rendement produits par cette infrastructure. Le port de Limbe en création et le port fluvial saisonnier de Garoua complètent le dispositif portuaire au Cameroun. Dans le sous-secteur de l'aviation civile, l'espace aéroportuaire du Cameroun compte 03 aéroports internationaux (Douala, Yaoundé-Nsimalen et Garoua), 05 autres aéroports secondaires complètent cette organisation.

1.3.2 Aspect socio-culturel

La population du Cameroun selon les projections démographiques du BUCREP, est passée de 17,5 millions en 2005 à 21,7 millions en 2014. L'estimation de cette population est passée à 22,8 millions d'habitants en 2016, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 4,1 % sur la période au cours de la période 2005-2011 (BUCREP, 2011). Ce qui projette cette estimation à 23,3 millions d'individus en 2017. Cette estimation est caractérisée par un fort taux de jeunes dont la population pré-scolarisable (3-5 ans) va évoluer jusqu'à 2,1 millions en 2017, soit en moyenne 9,5 % de la population totale du pays. La tranche des 6 à 14 ans représentent 23,2 % de la population alors que les jeunes de 15 à 24 ans sont estimés à 21 %. Ainsi, près de la moitié (49,9 %) de la population du Cameroun est âgée de moins de 18 ans, et elle peut constituer une pression sur les ressources. En 2019 la population du Cameroun est estimée à 24 millions.

Le Cameroun se caractérise aussi par sa grande diversité socio-culturelle et par un secteur privé dynamique. Il compte 212 groupes ethniques ayant des spécificités de pratiques en matière de coutumes, systèmes de production et des modes d'exploitation du milieu qui leur sont propres.

Sur la base des résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005, la population camerounaise est estimée en janvier **2018 à 25 216 000 habitants, et composée de 50,5 % de femmes et de 49,5 % d'hommes. La densité de la population 53,03 hbt/km² (source Banque Mondiale)** varie selon les régions. Malgré une urbanisation en forte croissance, la majeure partie (51,2 %) de la population vit encore en zone rurale. La répartition régionale de la population du

Cameroun est assez contrastée, certaines régions sont faiblement peuplées, comme celles de l'Est (7,5 hab/km²), du Sud (12,5 hab/km²) et de l'Adamaoua (12,6 hab/ km²) et d'autres comptent des densités relativement fortes : régions de l'Ouest (151,7 hab/km²), du Nord-Ouest (112,5 hab/km²), du Littoral (105,2 hab/km²) et de l'Extrême-Nord (85,2 hab/km²).

La population est caractérisée par sa jeunesse, avec 42 % ayant moins de 14 ans et 72 % ayant moins de 30 ans. Cette structure de la population constitue certes un atout au plan économique mais pose, par ailleurs, de nombreux problèmes sociaux, accentués par l'exode massif des jeunes des campagnes vers les villes. On observe, ainsi, une tendance au vieillissement et à la féminisation des campagnes, avec pour corollaire une perte de main-d'œuvre en milieu rural.

La répartition de la population rurale indique des taux différents d'occupation de la Capacité Potentielle de Charge Agro-démographique des Terres (CPCAT³). On distingue : (i) les Régions à dégradation accélérée de l'environnement où la CPCAT est largement dépassée : Extrême-Nord, Ouest, Sud-Ouest et Littoral ; (ii) les Régions à risque de dégradation accélérée de l'environnement où le nombre de ruraux approche ou dépasse légèrement la CPCAT : Nord-Ouest et Centre et (iii) les Régions à fortes potentialités où le taux d'occupation reste faible: Adamaoua, Est, Nord et Sud.

Le pays dispose de plusieurs ressources naturelles dont le pétrole, la bauxite, le fer, le bois, la houille blanche, le cobalt, le nickel, le manganèse, le diamant, les gaz naturels l'or, le saphir et les terres rares. Le statut d'« Afrique en miniature » accordé au Cameroun s'applique aussi sur le plan socioculturel. En effet, une mosaïque composée de plusieurs groupes ethniques constitue le support de la diversité culturelle du pays et un patrimoine riche à préserver. Ainsi, à chaque groupe ethnique correspond une forme d'organisation économique qui lui est particulière et qui lui permet de répondre à ses besoins de survie.

³ Nombre optimal de ruraux qui peuvent cultiver une superficie donnée pour assurer une autosuffisance alimentaire et dégager des excédents commercialisables sans porter atteinte irréversiblement à l'environnement.

CHAPITRE 2: CADRES REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL REGISSANT L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN

2.1 Revues des Politiques

Depuis la décennie 1980, le Cameroun a engagé un ensemble de réformes politiques et stratégiques dans le domaine de l'environnement. Ces politiques sectorielles s'inscrivent dans le cadre de la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 déclinée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) adopté en 2009.

2.1.1 Politiques environnementale et forestière du Cameroun

Les politiques environnementales et forestières ont été influencées par les évolutions du contexte international.

Le Cameroun se joignant au reste des pays africains a adopté une position visant à s'assurer de la prise en compte des préoccupations africaines à la conférence de Rio de Janeiro (1992). Cette position a ressorti les liens entre les politiques relatives à la conservation de l'environnement et le commerce ; l'environnement et le développement ; et le développement durable et la protection de l'environnement. C'est sur cette base que le Cameroun a formulé ses premières politiques en matière de conservation des ressources et d'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Les politiques environnementales et forestières du Cameroun ont connu des évolutions institutionnelles aboutissant en 2004 à la création de deux départements ministériels l'un en charge de l'environnement et l'autre s'occupant des questions forestières. A la suite de cela le Programme Sectoriel Forêts-Environnement a été mis en place. Ce dernier se subdivise en deux :

Le sous-secteur Forêts et Faune qui a pour objectif de développer et pérenniser les fonctions économiques, écologiques et sociales par une gestion intégrée qui contribue à la gestion durable des écosystèmes forestiers conformément à la loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Le sous-secteur de l'Environnement quant à lui est adossé à un ensemble de dispositifs définis par la loi de 1996 portant loi-cadre sur l'environnement au Cameroun.

Ce programme traite des thématiques telles que de :

- la gestion durable et participative des ressources environnementales et forestières ;
- la conservation de la biodiversité à travers les Aires protégées ;
- le système d'aménagement du territoire grâce à un plan de zonage ;

- les réglementations en faveur d'un cadre favorable au développement du secteur privé;
- la gouvernance et la réduction de la pauvreté.

2.1.2 Politiques relatives à la promotion de la sécurité alimentaire

Les politiques relatives à la promotion de la sécurité alimentaire sont développées dans les stratégies du sous-secteur Agriculture et Développement Rural et du sous-secteur Elevage, Pêches et Industries Animales.

Le sous-secteur Agriculture et Développement Rural a conduit plusieurs programmes tels que le :

- Programme de Réforme du Sous-Secteur Engrais (PRSSE) ;
- Programme National d'Appui à la Filière Maïs ;
- Programme de Lutte Contre les Grands Fléaux des Vivriers (PLGFV) ;
- Programme de Vulgarisation des Bas-Fonds (PVBF) ;
- Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA) ;
- Projet d'Appui aux Etablissements de Micro finances et de Développement ;
- Programme National de Gestion des Pesticides Obsolètes au Cameroun ;
- Projet de Relance de la Riziculture dans la Vallée du Logone ;
- Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA).

Le sous-secteur Elevage, Pêches et Industries Animales regroupe également de nombreux programmes :

- Programme d'Amélioration de la production Agricole (PAPA) ;
- Programme de Rénovation et du Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage (AFOP) ;
- Programme de Développement de la filière Porcine (PDFP) ;
- Programme d'Amélioration à la Compétitivité Agricole (PACA) ;
- Projet de Développement de la Filière Avicole Villageoise (PDFFAV) ;
- Projet de la promotion de l'Entreprenariat Aquacole (PPEA) ;
- Projet de développement de l'Élevage (PRODEL) ;
- Projet de développement des Chaines de valeur de l'Elevage de la pisciculture (PDCVEP).

2.1.3 Politiques énergétiques et hydrauliques

Dans le secteur énergétique, la loi 2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun.

Le domaine hydraulique est encadré par plusieurs textes parmi lesquels la loi 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau au Cameroun.

2.1.4 Politiques foncières

La gestion foncière au Cameroun est régie par la loi de 1974 et des amendements y relatifs. Cette loi garantit à toutes les personnes physiques ou morales possédant des terrains en propriété le droit d'en jouir et d'en disposer librement.

2.1.5 Politiques minières et industrielles

Les politiques minières sont régies par la loi 001 du 16 avril 2001 sur le code minier. Elles encadrent les activités de recherche et d'exploitation des ressources minérales et fixe les règles d'exploitation des titres miniers ou de carrières en soulignant le fait d'exploiter rationnellement les ressources minérales et minières dans le respect et la protection de l'environnement, tel qu'indiqué dans les stratégies et plans d'actions nationaux (ci-dessous).

Encadré 1;Quelques stratégies et plans en rapport avec la Grande Muraille Verte au Cameroun

Stratégies

Stratégie Nationale pour la Conservation de la Biodiversité (NBSAP)

Stratégie Nationale en matière de Gestion des Déchets

Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux et des Sols (SNGDES)

Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR)

Stratégie de Communication Nationale Initiale sur les changements climatiques

Plans

Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)

Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE)

Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PAN/ GIRE)

Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC)

Plan d'Investissement pour l'Agriculture Intelligente face au climat au Cameroun (PIAIC)

2.2 Cadre Juridique

Le cadre juridique concernant d'une manière générale la gestion de l'environnement notamment, les ressources naturelles composées de plusieurs textes nationaux et internationaux. Il s'agit des :

- Conventions, Protocoles et accords internationaux sur l'environnement ;
- Textes nationaux relatifs à l'environnement.

2.2.1 Conventions, Protocoles et accords internationaux sur l'Environnement

Le Cameroun a ratifié et signé plusieurs conventions, traités et accords internationaux dans le cadre de la gestion de l'environnement.

2.2.1.1 Conventions

- Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée en 1972 et ratifiée en 1982 par le Cameroun ;
- Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée en 1968 et ratifiée par le Cameroun en 1977 ;
- Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, adoptée à Abidjan en 1981 ;
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ratifiée en 1983 ;
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone adoptée en 1985 et ratifiée par le Cameroun en 1989 ;
- Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique, adoptée à Bamako en 1991 et signée par le Cameroun en 1991 ;
- Convention sur la diversité biologique, adoptée en 1992 et ratifiée par le Cameroun en 1994 ;
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992). Elle a été ratifiée en 1994 ;
- Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification, adoptée à Paris (France) en 1994 et ratifiée par le Cameroun en 1997 ;
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Le Cameroun y a adhéré en 2001 ;

- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, adoptée en 2001 ;
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (1998). Elle a été ratifiée en 2002 ;
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement les habitats des oiseaux d'eau adoptée en 1971 et ratifiée par le Cameroun en 2006.

2.2.1.2 Protocoles

- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté en 1987. Le Cameroun y a adhéré en 1989 ;
- Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1997). Il a été signé en 2002.

2.2.1.3 Accords

- Accord sur les règlements conjoints de la faune et la flore dans le bassin du Lac Tchad. Il a été ratifié en 1977 ;
- Accord de coopération et de concertation entre les États d'Afrique centrale sur la conservation de la faune sauvage adopté et ratifié par le Cameroun en 1983 ;
- Accord international sur les bois tropicaux. Adopté à Genève (Suisse) en 1983 et prorogé en 1994. Il a été ratifié par le Cameroun en 1985 ;
- Accord de Paris sur les changements climatiques lors de la COP 21 adopté en 2015 et ratifié en 2016 par le Cameroun.

2.2.2 Textes nationaux de portée générale

En application de ces différents textes internationaux, le Gouvernement du Cameroun a promulgué et mis en application plusieurs textes législatifs et réglementaires.

2.2.2.1 Textes législatifs

- Loi N°96 /06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 modifiée et complétée par la loi N°2008/001 du 14 avril 2008 ;
- Loi N°94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la

pêche ;

- Loi N°96/03 du 4 janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la santé;
- Loi N°96/12 du 05 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Loi N° 98-005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau ;
- Loi N° 98/15 du 14 juillet 1998 régissant les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- Loi N° 99/013 du 22 décembre 1999 portant code pétrolier ;
- Loi N° 2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire ;
- Loi N°2000/018 du 19 décembre 2000 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire ;
- Loi N°2001/006 du 16 avril 2001 portant nomenclature et règlement zoo sanitaire des maladies du bétail réputé légalement contagieuses à déclaration obligatoire ;
- Loi N° 2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier ;
- Loi N° 2001/014 du 23 juillet 2001 relative à l'activité semencière fixant les conditions d'exercice de l'activité semencière au Cameroun ;
- Loi N° 2001/013 du 30 décembre 2001 portant code gazier ;
- Loi N° 2003/007 du 10 juillet 2003 régissant le sous-secteur engrais ;
- Loi N° 2003/006 du 21 avril 2003 portant Régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun ;
- Loi N° 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire fixant les principes et les règles régissant la protection phytosanitaire au Cameroun ;
- Loi N° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme ;
- Ordonnance N° 74 –1 du 6 Juillet 1974 fixant régime foncier ;
- Ordonnance n°74-2 du 6 juillet 1974 Fixant le régime domanial.

Enfin les textes réglementaires qui suivent précisent les dispositions relatives aux questions environnementales et de développement durable. Il s'agit, à titre d'exemple, des décrets et arrêtés suivants :

2.2.2.2 Décrets

- Décret N°95/466/PM du 02 juillet 1995 fixant les modalités du régime de la faune ;
- Décret N°99/820/PM du 09 novembre 1999 fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales à l'exploitation des laboratoires de contrôle de pollution ;
- Décret N°99/821/PM du 09 novembre 1999 fixant les conditions d'agrément des personnes physiques ou morales aux inspections contrôle et audits des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- Décret N°99/822 du 09 novembre 1999 fixant les conditions de désignation des inspecteurs des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes et des appareils de gaz et à pression de vapeur d'eau ;
- Décret N°99/818/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- Décret N°99/817/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités de construction, d'exploitation et de contrôle des appareils à pression de gaz et à pression de vapeur d'eau ;
- Décret N° 2001/546/PM du 30 juin 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités d'application du régime de pêche ;
- Décret N°2001/163/PM du 08 mai 2001 réglementant les périmètres de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux probabilisables ;
- Décret N°2001/16/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales ;
- Décret N°2001/718/PM du 03 septembre 2001 portant organisation et fonctionnement du Comité interministériel de l'Environnement ;
- Décret N°2002/648/PM du 26 mars 2002 fixant les modalités d'application de la loi N°2001/001 du 16 avril 2001, portant code minier ;
- Décret N°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;

- Décret N°2007/0737/PM du 31 Mai 2007 fixant les modalités d'application de la loi N°2003/006 du 21 avril 2003 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun ;
- Décret N° 2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteur et de contrôleur de l'environnement ;
- Décret N° 2012/2809/PM du 2 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets ;
- Décret N°2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental et social.

2.2.2.3 Arrêtés

- Arrêté N°104/CAB/PM du 29 décembre 1999 relatif à la déclaration de Yaoundé sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales ;
- Arrêté N°0233/MINEF du 28 février 2000 relatif à la création des postes de contrôle et de protection de l'Environnement ;
- Arrêté N°003/MINEPIA du 1er août 2001 fixant les modalités de classement des établissements de traitement des produits de la pêche et d'exploitation des espèces ornementales ;
- Arrêté N°0012/MINEPIA du 1er août 2001 fixant les conditions techniques applicables aux navires de pêche ;
- Arrêté N°002/MINEPIA du 1er août 2001 fixant les modalités de protection des ressources halieutiques ;
- Arrêté N°0021 /MINEPIA du 11 avril 2002 fixant les modalités d'inspection des navires de pêche industrielle, d'observation scientifique et de surveillance des activités de pêche ;
- Arrêté N°037/PM du 19 mars 2003 portant création, organisation et fonctionnement d'un observatoire national des risques ;
- Arrêté N° 002/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets industriels (toxiques et/ou dangereux) ;
- Arrêté N° 001/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de gestion des déchets ;
- Arrêté N° 003/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de

gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques ;

- Arrêté conjoint N° 004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables ;
- Arrêté conjoint N° 005/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des équipements électriques et électroniques ainsi que de l'élimination des déchets issus de ces équipements ;
- Arrêté N°0010 /MINEP du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale ;
- Arrêté N°00001/MINEPDED du 08 Février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une évaluation environnementale stratégique ou une étude d'impact environnemental et social.

L'ensemble de ces lois, décrets et arrêtés se réfère explicitement ou tacitement aux principes du développement durable dans leur secteur respectif en précisant les champs et les conditions particulières.

2.3 Cadre institutionnel

2.3.1 Institutions de coordination

Les différentes instances de coordination mises en place sont :

- la **Commission Nationale Consultative de l'Environnement et du Développement Durable (CNCEDD)** qui veille à assurer (i) une large participation de toutes les parties prenantes, (y compris le secteur privé, les ONG, les associations professionnelles etc.) et (ii) la mise en application des politiques et stratégies de gestion de l'environnement ;

- le **Comité Interministériel de l'Environnement** : qui s'assure de la collaboration de tous les départements ministériels à la mise en œuvre de la politique de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ; et aussi veiller au respect et à la prise en compte des considérations environnementales notamment dans la conception et la mise en œuvre des plans et programmes économiques, énergétiques et fonciers ;

- les **Comités Régionaux de l'Environnement** : qui sont chargés au niveau de leur territoire de compétence, de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi des projets et programmes. Ils doivent également à leur niveau assurer la participation/implication de toutes les parties prenantes à la gestion environnementale. Au niveau de chaque Région, ils sont animés par les structures déconcentrées du MINEPDED et composés de

représentants des parties prenantes concernées, notamment des services techniques de l'Administration et missions de développement, du secteur privé, de la société civile et ONG locales, des populations, des projets, etc.

- le **Comité National de Coordination (CNC)** chargé de la mise en œuvre de la CNULD: crée par Arrêté du PM en novembre 2011, est placé sous l'autorité du MINEPDED et tient lieu d'Organe National de Coordination (ONC);

- le **Cercle de Concertation des Partenaires du MINFOF-MINEPDED (CCPM)** : les partenaires du MINFOF-MINEPDED se réunissent à Yaoundé de manière rotative pour échanger des informations autour de leurs activités de coopération et d'appui aux sous-secteurs forêts et environnement ;

- le **Comité Interrégional de Lutte contre la Sécheresse dans le Nord (CILSN)** : qui a été créé en 1976 et réorganisé en 2018. Il a pour mission de lutter contre les effets de la sécheresse et la désertification dans sa zone de compétence ;

- le **Comité Départemental de Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)**.

2.3.2 Institutions de mise en œuvre

Les différentes instances chargées d'assurer la mise en œuvre des programmes et projets de gestion de l'environnement sont :

- les points focaux des Conventions internationales majeures de l'Environnement ;
- les Ministères sectoriels : la politique de l'environnement est mise en œuvre par l'ensemble des ministères sectoriels partenaires dont les activités et programmes concourent à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, notamment : MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINTOUL, MINEE, MINTP, MINRESI, MINJEC, MINPROFF, MINESUP, MINEDUB, MINESEC, MINH DU, MINT, MINDDEVEL ;
- Les Etablissements Publics Administratifs (EPA), les collectivités territoriales décentralisées, le secteur privé, la société civile et les programmes et projets, dont les activités concourent aux objectifs de gestion de l'environnement.

La revue du cadre réglementaire et institutionnelle relative à l'environnement au Cameroun permet de constater un arsenal assez dense qui prend en compte non seulement les aspects liés à la restauration des terres/paysages dégradés mais aussi l'amélioration des conditions de vie des populations.

PARTIE 2: STRATEGIE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE DU CAMEROUN

CHAPITRE 3: INITIATIVE REGIONALE GRANDE MURAILLE VERTE SAHELO-SAHARIENNE

3.1 Historique et évolution du concept de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

3.1.1 Historique

Dans les années 1970, l'Afrique subsaharienne a connu des périodes de sécheresse. Combinée à des facteurs anthropiques, celle-ci a affecté les équilibres écologiques avec pour conséquence une dégradation des ressources naturelles et une baisse de la productivité des sols. Du point de vue socioéconomique, la chute des revenus agricoles a réduit de façon drastique le niveau de vie des populations aggravé par l'absence de ressources alternatives (IRD, le projet africain de la Grande Muraille Verte, 2010). En réponse, les gouvernements des pays affectés se sont mobilisés avec l'appui de la communauté internationale pour produire des ressources agrosylvopastorales suivant des méthodes prenant en compte la gestion durable des ressources naturelles (développement des projets et des programmes d'appui, reboisement, restauration des sols dégradés, retenus d'eau, etc.).

Dans ce cadre, des projets ont émergé en 1977 bien avant la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification notamment le projet de fixation des dunes (« ceinture verte » de Niamey en 1965), « barrage vert » de Algérie en 1971, et de « ceinture verte » de Nouakchott en 1965). C'est dans cette continuité que lors du 7^{ème} sommet des leaders et chefs d'Etat de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) en juin 2005 à Ouagadougou une action d'envergure dénommée l'« initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel » a été proposée par le président nigérian Olusegun Obasanjo (*The Global Mechanism, Grande Muraille Verte, Espoir pour Sahara et le Sahel, 2016*).

En 2006, suite à la demande de la CEN-SAD, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), avec l'appui de nombreux scientifiques d'Afrique et d'Europe, a apporté une contribution à une première définition de ce que pourrait être le concept de la GMV dans l'espace sahélo-saharien. Le document élaboré a été assorti d'un programme indicatif de mise en œuvre de la GMV et d'un bilan des expériences accumulées au nord et au sud du Sahara en matière de ceintures et barrages verts (2006-2008).

En janvier 2007, l'IGMVSS est approuvée par la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'États et de Gouvernements de l'Union Africaine, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie).

En 2008, lors de la Conférence des chefs d'États et de Gouvernements de la CEN-SAD tenue à Niamey (Niger), la République du Sénégal a été chargée de donner un contenu technique à l'IGMV.

En juin 2010 à Djaména (Tchad), les chefs d'États et de Gouvernements des pays couverts par la Grande Muraille Verte et membres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte concrétisent la volonté politique de créer des conditions idoines pour l'amélioration du cadre de vie des populations et de la gestion durable des ressources naturelles.

3.1.2 Évolution du concept

L'initiative de la GMVSS a suscité le grand espoir, celui d'améliorer les conditions de vie des populations locales dans les zones sèches et arides. Des actions sont aussi envisagées pour assurer aux communautés des revenus et une sécurité alimentaire sont développées.

Depuis 2007, la GMV n'est plus seulement un programme d'agroforesterie pour lutter contre l'avancée du désert et la dégradation des sols. Les défis de nos jours sont plus importants en raison de la superposition de nombreux problèmes (conflits armés, migrations forcées, terrorisme, assèchement du Lac Tchad, etc.). Il ne s'agit donc plus seulement de planter les arbres, mais aussi de mettre en place un programme de gestion durable des terres et de l'eau conformément aux nouveaux challenges de l'Afrique.

De même la GMV ne se limitera pas au Sahara car elle ambitionne de s'étendre au Nord et au Sud du Sahara. Elle devra s'étendre en Afrique Australe, au Ghana et au Cameroun pour une superficie de terres à restaurer estimée à plus d'un milliard d'hectares.

En d'autres termes, la Grande Muraille Verte est conçue comme un ensemble d'interventions portant sur la restauration des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté. Elle permettra également de mener des actions de conservation de la biodiversité de lutte contre la désertification et de valorisation des potentiels agro-sylvo-pastoraux pour contribuer au développement intégré des zones concernées.

3.2 Approche stratégique de la Grande Muraille Verte de l'Union Africaine

3.2.1 Vision

La vision globale de la Grande Muraille Verte est basée sur une synergie d'actions sous régionales permettant de faire face aux principaux fléaux

environnementaux et climatiques. Elle identifie des indicateurs pertinents permettant l'atteinte des principales cibles :

- A l'horizon 2020-2025, freiner l'avancée de la désertification, restaurer et valoriser les potentialités des zones arides et semi-arides, et installer les conditions d'un développement durable ;
- Et à terme, réaliser la transformation des vastes étendues arides du Sahel en véritables pôles ruraux de production et de développement durable (PRPDD), puissants vecteurs d'indication pour le retour au terroir des forces vives.

Des processus en cours épousent cette vision dont la particularité de l'IGMVSS est non seulement de les doubler mais encore d'améliorer leur efficacité dans les zones arides et humides (oasis) du Sahara et du Sahel. L'objectif étant de développer la synergie et la coordination effective des activités des organes nationaux et sous régionaux orientés vers la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, dans les zones Sahélo-Sahariennes.

3.2.2 Objectif global

L'objectif global de l'Initiative Grande Muraille Verte est d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales dans les zones sahélo-sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes compris entre les isohyètes 100 mm au Nord et 400 mm au Sud. Vu l'engouement suscité par cette initiative, la zone d'intervention pourrait s'étendre au-delà de l'isohyète 500 mm.

3.2.3 Objectifs stratégiques et effets escomptés

Objectif stratégique 1 : Améliorer les conditions de vie des populations des zones arides d'Afrique et les rendre moins vulnérables aux changements et à la variabilité du climat et à la sécheresse.

Effet escompté 1.1 : Les populations des zones concernées ont des moyens d'existence améliorés et plus diversifiés et dégagent des revenus de la gestion durable des terres.

Effet escompté 1.2 : Les populations touchées sont moins vulnérables sur les plans socio-économique et écologique aux changements climatiques, à la variabilité du climat et des méfaits de la sécheresse.

Effet escompté 1.3 : Les populations des zones touchées sont moins sujettes aux migrations, vivent en harmonie entre elles et la paix et la sécurité sont renforcées dans ces zones.

Objectif stratégique 2 : Améliorer l'état et la santé des écosystèmes des zones arides d'Afrique et leur résilience au changement et à la variabilité climatique et des méfaits de la sécheresse.

Effet escompté 2.1 : La productivité des terres et les biens et services fournis par les écosystèmes des zones touchées sont durablement améliorés, ce qui contribue au développement des moyens d'existence.

Effet escompté 2.2 : Les écosystèmes touchés sont moins vulnérables aux changements climatiques, à la variabilité du climat et aux méfaits de la sécheresse.

Effet escompté 2.3 : La gestion durable des terres et la lutte contre la désertification/dégradation des terres contribuent à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques.

Objectif stratégique 3 : Mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux.

Effet escompté 3.1 : D'ici à 2015, tous les Pays concernés par l'IGVSS ont élaboré et adopté, en tant qu'instrument national de mise en œuvre de l'IGMV, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action national efficace, participatif et actualisé.

Effet escompté 3.2 : Des ressources financières, techniques et technologiques sont mobilisées en faveur de la mise en œuvre de l'initiative et sont directement acheminées auprès des communautés locales/ Collectivités territoriales décentralisées.

Effet escompté 3.3 : Les plans d'action nationaux et les projets transfrontaliers et/ou d'intérêt commun qui sont élaborés dans le cadre de l'initiative de la Grande Muraille Verte sont mis en œuvre grâce à une mobilisation effective des ressources nationales africaines, des ressources novatrices et des ressources de la coopération internationale.

3.2.4 Objectifs opérationnels et résultats escomptés

Objectif opérationnel 1 : Influencer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, continentaux, régionaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse dans les zones saharo - sahéliennes.

Résultat 1.1: Les décideurs africains sont efficacement informés des problèmes spécifiques de développement des zones arides et développent et mettent en œuvre des

actions qui s'attaquent à la fois aux questions de désertification/dégradation des terres, de sécheresse, d'adaptation aux changements climatiques, et de préservation de la biodiversité.

Résultat 1.2: Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse en Afrique sont abordés – d'abord par les africains eux-mêmes – dans les enceintes internationales pertinentes, notamment celles où sont traitées les questions concernant le commerce agricole, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement rural, le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

Résultat 1.3: Les organisations de la société civile et la communauté scientifique sont largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la mise en œuvre de l'IGMVSS et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation, de recherche, de renforcement de capacités et d'éducation font une place aux solutions à long terme des problèmes de désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.

Objectif opérationnel 2 : Œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour fixer les populations des zones arides sur leurs terroirs et leur assurer un accès équitable et apaisé aux ressources foncières.

Résultat 2.1: Chaque pays participant à la mise en œuvre de l'IGMVSS élabore et met en œuvre un plan d'action national fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégrés, en particulier les cadres d'investissement mis en place dans le cadre du CAADP ou de TerrAfrica.

Résultat 2.2: Les plans d'action élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de l'IGMVSS intègrent des initiatives visant à la fois l'amélioration des moyens d'existence des populations, l'amélioration de l'état et de la santé des écosystèmes ainsi que la biodiversité qu'ils renferment, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

Résultat 2.3: Les pays intègrent leurs plans d'action muraille verte et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.

Résultat 2.4: Les partenaires techniques et financiers alignent leurs interventions en matière de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte sur les priorités nationales définies dans le cadre des plans d'action nationaux, y compris les interventions qui viennent en appui aux Organisations de la Société Civile.

Objectif opérationnel 3 : Améliorer les connaissances sur les dynamiques sociales, économiques, biophysiques et culturelles des zones arides

Résultat 3.1: Les facteurs biophysiques et socio-économiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

Résultat 3.2: Des mécanismes efficaces de collecte de données et de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, sont en place pour aider les décideurs et les utilisateurs finaux, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.

Résultat 3.3 : Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification des terres et de la sécheresse apportent leur appui à la mise en œuvre de l'IGMVSS.

Objectif opérationnel 4 : Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour accroître leur impact et leur efficacité

Résultat 4.1: Les pays mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.

Résultat 4.2: Des efforts sont développés pour accéder aux ressources des mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté et l'atteinte des OMD.

Résultat 4.3: Une coopération Sud – Sud, en particulier entre les pays du circum Sahara et une coopération triangulaire Sud-Nord-Sud est développée pour faciliter l'accès des acteurs locaux aux technologies adaptées.

CHAPITRE 4: CONTEXTE NATIONAL DE L'INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE

4.1 Vision nationale

L'Initiative Grande Muraille Verte entre dans la dynamique de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres au Cameroun conformément à la Vision du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

C'est dans cette optique que ladite Initiative vise à terme, le développement des capacités des communautés locales dans la restauration des espaces dégradés à travers une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions :

- de lutte contre la désertification et de conservation de la biodiversité ;
- de lutte contre les changements climatiques et ;
- d'appui aux systèmes de production agro-sylvopastorale.

Elle permettra de ré-végétaliser les zones touchées par la dégradation des terres, mettre fin à l'érosion de la diversité biologique et contribuer à la réduction de la pauvreté au moyen de :

- la réduction des pressions exercées sur les ressources naturelles ;
- la restauration des écosystèmes dégradés ;
- la gestion responsable et équitable des ressources naturelles ;
- le renforcement des capacités des acteurs des zones déboisées en s'appuyant sur des bases scientifiques ;
- l'amélioration des revenus des populations.

4.2 Objectifs

L'objectif principal de cette stratégie nationale GMV du Cameroun est de contribuer à la réduction de la dégradation des terres dans les zones agro-écologiques concernées. Il s'agit spécifiquement de :

- promouvoir les actions de conservation, restaurer et valoriser la biodiversité et les sols ;
- gérer durablement les ressources en eau ;
- accompagner les communautés locales dans la diversification et l'adoption des systèmes d'exploitation agrosylvopastoraux durables ;
- accroître les revenus par la promotion des chaînes de valeur ;
- promouvoir les technologies propres dans le développement des infrastructures de base pour la restauration des écosystèmes dégradés ;
- renforcer les capacités des parties prenantes impliquées.

4.3 Zones d'intervention de l'Initiative de la Grande Muraille Verte

4.3.1 Cadrage de la zone

Dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, le Cameroun a identifié trois (03) zones prioritaires pour la mise en œuvre de sa politique nationale de lutte contre la désertification, dont l'Extrême-Nord et le Nord (zone prioritaire N°1) ; l'Adamaoua (zone prioritaire N°2) ; l'Ouest et le Nord-Ouest (zone prioritaire N°3).

La zone prioritaire N°1 faisant partie du Bassin du Lac Tchad a subi une dégradation des plus drastiques, soit 90% de sa superficie au cours des dernières décennies. Les zones prioritaires N°2 et N°3 sont également affectées par la dégradation et une sécheresse rapide dans la Haute savane guinéenne, le Plateau de l'Adamaoua et les hautes terres de l'Ouest et du Nord-Ouest.

4.3.2 Problématiques majeures, enjeux et défis

4.3.2.1 Zone soudano-sahélienne

La zone soudano-sahélienne au Nord du pays est de loin la plus touchée par le processus de désertification au Cameroun. Elle est comprise entre les 8^e et 13^e degrés de latitude Nord. Elle s'étend de l'Adamaoua aux rives du Lac Tchad sur environ 100 000 km², soit plus du cinquième de la superficie du Cameroun.

La zone septentrionale riche en biodiversité abrite des aires protégées et des zones d'intérêt cynégétique. Elle sert de zone de migration de la faune y compris des oiseaux et de transhumance pour les bœufs et les chameaux. Sa proximité avec le Nigéria et le Tchad en fait une zone d'immigration exposée à des conflits frontaliers. Outre l'agriculture, qui y est pratiquée, elle est aussi une zone de pêche. Dans sa partie centrale, elle est sous l'influence du barrage de Maga. Ce barrage construit pour développer la riziculture a un impact sur le fonctionnement hydrologique de la plaine d'inondation situé en aval. Les entités éco-géographiques suivantes y ont été identifiées et les caractéristiques principales sont décrites dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Tableau 3 : Principales caractéristiques des zones dégradées du bassin du Lac Tchad

Zones dégradées	Caractéristiques	Problèmes hydriques
Bassin du Lac Tchad	Périodiquement inondée, Végétation dégradée, zone de conflit (proximité avec le Nigeria et le Tchad), zone de pêche, élevage, agriculture et commerce, population à dominance étrangère	Forte évaporation des eaux et ensablement du lac dû à la coupe anarchique des arbres, assèchement du lac dû à la forte évaporation des eaux, transhumances causées par l'assèchement des mares et la réduction de l'espace pastoral
Rives du Logone	Frontalières au Tchad, zones de pêche, riziculture, maraîchage, transhumance, et migrations	Réduction des surfaces inondables causée par la forte évaporation et la prolifération des canaux de pêche, divagation des pachydermes
Yaérés et aires protégées	Richesse de la biodiversité, zone de pâturage, riziculture, culture du mil et du maïs	Diminution des surfaces inondées, modification des écosystèmes par le barrage de Maga, baisse du rendement de pêche, prolifération des canaux de pêche, braconnage, divagation des pachydermes due à l'assèchement des mares
Plaine du Diamaré	Réserves forestières, zone d'accueil et de départ des migrants	Forte consommation du bois-énergie, modification du régime des cours d'eau, assèchement et /ou ensablement des mayos
Monts Mandara	Forte densité de la population, source des Mayos, cultures en terrasse sur brûlis, maraichage et vivriers marchands	Erosion hydrique, déficits en eau potable

On y distingue plusieurs formations végétales telles (i) les steppes à épineux ; (ii) la zone sahélienne périodiquement inondée avec de vastes prairies ou " yaérés " et (iii) les formations soudaniennes d'altitudes, les savanes soudaniennes boisées et les forêts claires sèches soudaniennes. Les espèces herbacées et ligneuses de la savane ont de multiples usages : bois de chauffe, matériaux de construction, outils, meubles, produits de cueillette, pharmacopée, etc.

L'étude sur l'état des lieux de la dégradation des terres commandée par le MINEPDED en 2015, confirme cette évolution progressive de la dégradation et de l'érosion des sols. Selon les données de cette étude, on note dans la région de l'Extrême-Nord une forte proportion de terres qui présentent une dégradation faible, soit une valeur de 2 139 800 *hectares* localisés principalement dans les terres régulièrement inondées (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Les sols sévèrement dégradés couvrent une superficie de 439 970 *hectares* correspondant aux zones de forte concentration d'activités anthropiques récapitulées dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Le trait le plus marquant de la dégradation des terres dans cette zone est la présence de vastes étendues de sols nus, appelés localement "Hardé" ou sols stériles. On estimait déjà en 1991 à 800 000 ha la superficie des hardés et à 2 000 000 ha la superficie des terres en voie de transformation en terres hardées (PAN/LCD Cameroun).

Tableau 4 : Etat de la dégradation des terres dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun

REGION DE L'EXTRÊME-NORD	
Niveau de dégradation	Superficie (en hectares)
<i>Faible, localement très faible</i>	1 406 600
<i>Faible, localement moyen</i>	733 200
<i>Moyen</i>	737 000
<i>Fort ou sévère</i>	439 970
Total	3 316 770 hectares

Cette étude montre également une dégradation assez importante des sols dans la région du Nord où les sols fortement dégradés occupent une superficie de 711 800 *hectares* soit 43% de la surface de cette région. La ci-dessous met en relief cette expansion des zones dégradées qui sont plus localisées dans la partie Nord de la région où l'activité agricole constituée principalement de la culture du coton couplée à l'élevage est plus intense. Les sols faiblement dégradés localisés dans la partie sud correspondent aux zones protégées abritant un réseau de trois parc nationaux composé du parc national de la Bénoué, du Parc national du Faro et du parc national de Boubandjida qui occupent respectivement une superficie de 180 000 ha, 330 000 ha et 220 000 ha soit un total de 510 000 ha de zone forestière protégée (source MINFOF). On note également la présence de vingt-sept zones d'intérêt cynégétique qui constituent des zones tampons et un corridor de passage pour la faune sauvage entre les parcs nationaux.

Trois systèmes d'élevage sont pratiqués dans la zone : le nomadisme, la transhumance, l'élevage moderne (système de ranching). L'association agriculture-élevage est peu développée (sauf dans les champs de case fortement fertilisés) et on observe plutôt une concurrence entre les deux activités. A cet effet, le Ministère en charge de l'élevage a mis en place des stratégies de développement prenant en compte la sécurisation des espaces pastoraux à travers un zonage pastoral. La répartition des différents types de dégradation rencontrés dans la région du Nord est résumée dans **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

Tableau 5 : Etat de la dégradation des terres dans la région du Nord

REGION DU NORD	
Niveau de dégradation	Superficie (en hectares)
<i>Faiblement dégradé</i>	738 710
<i>Moyennement dégradé</i>	212 900
<i>Fortement dégradé</i>	711 800
Total	1 663 410 hectares

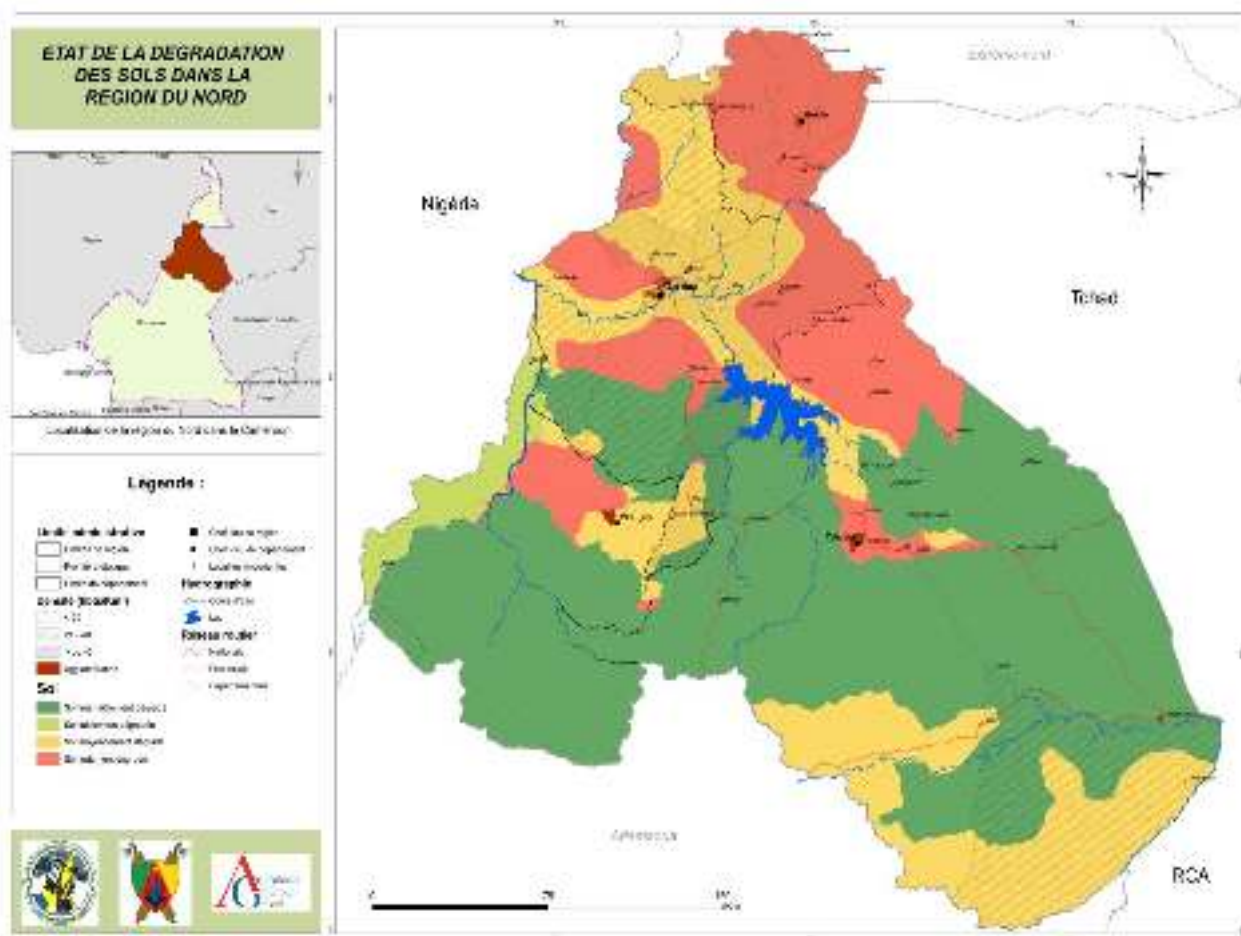


Figure 3 : Etat de dégradation des terres dans le Nord

En conclusion, la zone Soudano-sahélienne se caractérise par des écosystèmes fragiles, une forte densité des populations et une forte pression foncière. Elle est soumise aux effets néfastes de la sécheresse exacerbée notamment par la déforestation et l'érosion des sols. Il faut noter que la désertification est principalement caractérisée par la non disponibilité ou la quasi-absence d'eau. D'autres facteurs peuvent également entraîner la désertification à savoir le déplacement des réfugiés pendant les périodes de conflits, une utilisation inappropriée des sols ou une protection de l'environnement inadaptée, des facteurs socio-économiques et politiques spécifiques.

4.3.2.2 Zone de savanes soudano-guinéennes/Plateau de l'Adamaoua

La zone des hautes savanes guinéennes se situe entre le 4^{ème} et le 8^{ème} degré de latitude Nord. Vaste d'environ 123 000 Km², elle couvre la Région de l'Adamaoua et une partie des Régions de l'Est et du Centre. Plateau d'altitude moyenne supérieure à 1000 m entaillé par des vallées, l'Adamaoua constitue une zone de transition forêt-savane. Le plateau est surmonté par quelques monts élevés, comme le Tchabbal Mbabo (2460 m).

L'analyse de la pluviométrie des principales localités de la zone depuis plus de six (6) décennies indique deux périodes les plus sèches (1937- 1950; 1967-2001) et celles de grandes humidités (1930-1937; 1950-1967) (Tchotsoua, 2005). Malgré l'importance stratégique des ressources en eau (de ce plateau château d'eau du pays), on observe des problèmes d'érosion des berges et d'envasement, liés à la déforestation et la surexploitation des galeries forestières.

La zone comprend la savane d'altitude de l'Adamaoua, les savanes basses du Centre et de l'Est et la Plaine Tikar. Contrairement à la zone soudano-sahélienne où la dégradation du couvert végétal est généralisée, on observe dans cette zone une utilisation abusive du bois pour le fumage du poisson autour des grands centres urbains, le long des axes routiers et des barrages de retenue. L'expansion de ces cultures est un facteur important intervenant dans le processus de dégradation des terres (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), les zones moyennement et fortement dégradées d'une superficie moyenne de 2 178 600 hectares (conf **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) sont utilisées pour un élevage extensif et pratiqué à 80 % sous forme de transhumance qui fait timidement place à un système de "ranching", qui à l'heure actuelle prend plutôt une forme d'appropriation des terres.

L'Adamaoua est une région à vocation agricole et pastorale. Son cheptel représente 40% de la production nationale. L'élevage est extensif et pratiqué à 80% sous forme de transhumance. Il fait timidement place à un système de "ranching", qui à l'heure actuelle, est plutôt une forme d'appropriation des terres. Cette situation explique de nombreux conflits et conduit localement au surpâturage

Dans ses marges méridionales et dans la zone d'influence du barrage de LOM-PANGAR, les barrages de NBAKAOU et représentent les principaux plans d'eau d'importance pour la pêche artisanale. La production de pêche issue de ces barrages représente environ 15% de la production nationale au niveau continental (activité de pêche excluant la bande côtière et maritime).

Les impacts de dégradation des terres et de désertification au niveau de l'Adamaoua sont résumés dans (**Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) ci-après.

Encadré 2 : Impacts de la désertification en zones de hautes savanes guinéenne

- Destruction des forêts-galeries et modification de structure de formations forestières, suite aux défrichements agricoles et coupe pour le bois de chauffe et de service ou pour le fumage des poissons autour des barrages de retenue d'eau ;
- Diminution de l'espace pastoral et concurrence accrue entre utilisateurs de l'espace : expansion du front agricole/coton, extension des aires protégées, avec augmentation des conflits autour de l'utilisation de l'espace ;
- Assèchement et/ou ensablement des rivières, des points d'eau et des barrages, suite au déboisement des berges et des forêts-galeries et à la gestion anarchique des bassins versants ;
- Dégradation des sols, érosion et baisse de la fertilité : persistance de pratiques culturales extensives et non adaptées, excavations non maîtrisées pour l'exploitation des mines et carrières ;
- Raréfaction des ressources halieutiques et pratiques de pêche inadaptées ;
- Perte en biodiversité : diminution quantitative et qualitative de la faune, braconnage et dégradation des habitats naturels.
- Changements climatiques et perturbation spatio-temporelle du régime des pluies
- Pauvreté et faiblesse des investissements publics au niveau de la région
- Pression démographique croissante accentuée par les migrations non contrôlées
- Perception insuffisante de la menace de désertification, accentuée par les croyances traditionnelles et les freins culturels ;
- Absence de sécurisation foncière ;
- Mauvaise gouvernance et faible implication des populations dans les processus de planification et de prise de décision

En conclusion, la relative faible densité démographique et les conditions climatiques plus humides réduisent l'acuité du phénomène de désertification dans la zone de hautes savanes guinéennes. Toutefois, l'avancée du front cotonnier et l'intensification des activités agropastorales et d'exploitation forestière, ainsi que l'importance des feux de brousse (tardifs) montrent l'importance de surveiller étroitement les processus de dégradation dans la zone, qui est également une zone de transition.

4.3.2.3 Zone des Grassfields

La troisième zone prioritaire correspond aux Régions de l'Ouest et du Nord-Ouest. Elle est composée de plateaux, dont l'altitude moyenne varie entre 1200 et 1800 m, de montagnes volcaniques dont les principales structures sont les Monts Bamboutos (2740 m) et le Mont Oku (3008 m). Elle compte également des plaines, à l'instar de celles des Mbos, de Ndop ou encore du Noun.

Les Hauts-Plateaux de l'Ouest sont le deuxième château d'eau du Cameroun. Les Monts Bamboutos qui séparent les Régions du Nord-Ouest et de l'Ouest collectent des rivières alimentant les Bassins du Golfe de Guinée à l'Est et du Niger à l'Ouest.

Les formations végétales se distinguent nettement en fonction des sous-zones : plateaux, montagnes, plaine à bas-fonds et zone de transition. Selon Letouzey (1985), la strate herbacée est dominée par *Pennisetum purpureum* et *Imperata cylindrica* et le couvert ligneux est fortement anthropisé.

En dehors de zones inaccessibles et des forêts sacrées, il est difficile aujourd'hui de trouver la forêt dans son état naturel (**Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Il existe de nombreuses plantations à dominance d'Eucalyptus. Ici les sols sont de types ferrallitiques rouges formés sur basalte plus ou moins remaniés et sont généralement fertiles. La principale activité économique de la région est l'agriculture qui occupe plus de 80% de la population active.

Traditionnellement, la zone des Grassfields avait une vocation agricole (pentes, plaines, bas-fonds) et pastorale (vers les sommets, zones volcaniques). Elle comprend environ 14% du cheptel bovin national. Toutefois, l'espace pastoral est en diminution constante au profit des cultures : la superficie sous culture aurait augmenté de près de 40 % entre 1990 et 2005, alors que dans le même temps, celle des pâturages aurait diminué de 37%. Le surpâturage et les conflits agriculteurs-éleveurs sont les signes les plus apparents d'une concurrence accrue pour les espaces et la dégradation des ressources pastorales.

En dehors des lacs naturels (Lac Wum, Lac jumeaux, Lac Baleng..), le barrage de la MAPE est le plan d'eau majeur dans cette zone. De même que dans les zones

soudano-sahélienne et soudano-guinéenne, le poisson capturé dans les Grass Fields est essentiellement fumé suivant les méthodes artisanales.

Encadré 3 : Problématique de la désertification dans les Hauts Plateaux de l'Ouest

- Saturation foncière, baisse de fertilité et érosion dues à la géomorphologie et à la nature des sols, des pratiques pastorales et culturelles inadaptées, dont l'écobuage, la disparition de la jachère et l'extension des cultures sur des terres marginales pastorales et/ou forestières ;
- Déforestation et perte de la biodiversité, destruction des habitats naturels et des forêts sacrées, feux de brousses, forte demande en bois de service et de chauffage, braconnage ;
- Tendance à la diminution des ressources en eau, du fait de la forte pression démographique, des activités humaines, de la plantation des Eucalyptus au niveau des points de captage, destruction des forêts galeries ;
- Impacts négatifs des activités volcaniques et glissements de terrains, travaux de génie civil et d'exploitation minière anarchique ;
- Raréfaction des ressources halieutiques, pratique de pêche et fumage inadaptées ;
- Augmentation des conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles ;
- Paupérisation et précarité croissante du cadre de vie ;
- Insuffisance d'information et sensibilisation autour des enjeux de la dégradation des terres et désertification ;
- Faible appropriation et pérennisation des acquis des projets et mauvaise gouvernance et déficit de coordination des interventions des différents acteurs.

En conclusion, les Hauts-Plateaux de l'Ouest et du Nord-Ouest bénéficient des conditions climatiques, hydrologiques et pédologiques relativement favorables, mais l'effet combiné de la géomorphologie et d'une forte pression démographique lui fait subir une forte saturation foncière et une dégradation de ses ressources naturelles.

PARTIE 3: CADRE STRATEGIQUE

CHAPITRE 5: AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Des orientations stratégiques ont été identifiées à partir des différentes stratégies et politiques en matière de lutte contre la désertification, les changements climatiques et la gestion durable de la biodiversité pour améliorer les conditions socio-économiques des populations. Celles-ci portent sur :

- la promotion des actions de conservation, restauration et valorisation de la biodiversité et des sols ;
- la Gestion Intégrée des Ressources en eau ;
- l'accompagnement des communautés locales dans la diversification et l'adoption des systèmes d'exploitation agrosylvopastoraux durables ;
- l'augmentation des revenus par la promotion des chaînes de valeur ;
- la promotion des technologies propres pour le développement des infrastructures de base dans la restauration des écosystèmes dégradés ;
- le renforcement des capacités des parties prenantes.

Axe stratégique 1 : Promotion des actions de conservation, restauration et valorisation de la biodiversité et des sols

L'objectif de cet axe est de proposer des mesures visant la conservation, la restauration et la valorisation de la biodiversité et des sols à travers les actions:

- de Régénération Naturelle Assistée (RNA) ;
- d'agroforesterie et de reboisement ;
- de vulgarisation des techniques de fertilisation des sols ;
- de promotion et de valorisation des bonnes pratiques agropastorales endogènes.

Axe stratégique 2 : Gestion Intégrée des ressources en eau

La question de la disponibilité de la ressource en eau est au centre des préoccupations de la mise en œuvre de la GMV pour le Cameroun. Cet axe couvre les travaux d'aménagement liés à la maîtrise et à la valorisation de l'eau à travers les actions suivantes :

- la promotion des techniques de conservation et d'utilisation des eaux souterraines et superficielles (notamment les écoulements issues de l'eau de pluie);
- la promotion et la valorisation des bonnes pratiques de lutte contre l'érosion ;
- la gestion appropriée des barrages de retenue d'eau et des bassins versants ;

- la création des cadres de concertation et de gestion de l'eau associant tous les acteurs au niveau local.

Axe stratégique 3 : Accompagnement des communautés locales dans la diversification et l'adoption des systèmes d'exploitation agrosylvopastoraux durables

Cet axe vise à valoriser, consolider et préserver les réalisations mises en place ou existantes dans la zone d'intervention de la GMV par un encadrement de proximité des populations. Il permettra également de développer des techniques de mise en valeur des différents sous-secteurs concernés (agriculture, élevage, pêche, foresterie, etc.). L'objectif à long terme est d'améliorer les conditions de vie des populations à travers :

- la vulgarisation des pratiques agroforestières ;
- la mise en place des aménagements antiérosifs dans les zones agropastorales ;
- la valorisation de la culture des légumineuses fourragères ;
- la promotion des forêts de particuliers ;
- la promotion de pratiques culturelles et sylvicoles appropriées.

Axe stratégique 4 : Augmentation des revenus par la promotion des chaînes de valeur

L'axe stratégique portant sur l'augmentation des revenus par la promotion des chaînes de valeur permettra de mettre en avant les activités de :

- développement des chaînes de valeurs des produits forestiers non ligneux, agricoles et d'élevage ;
- promotion des activités génératrices de revenus ;
- mise en place et opérationnalisation de mécanismes de contrôle de la qualité des intrants à usage agro pastoral et sylvicole ;
- vulgarisation des bonnes pratiques dans la gestion des produits chimiques à usage agro pastoral et sylvicole ainsi qu'une élimination écologique de leurs emballages.

Axe stratégique 5 : Promotion des technologies propres pour le développement des infrastructures de base dans la restauration des écosystèmes dégradés.

Dans cet axe, il sera question de :

- la promotion des énergies renouvelables (solaire, biogaz, éolienne) ;
- la vulgarisation du système d'irrigation goutte-à-goutte ;
- la promotion d'une agriculture climato-intelligente ;
- la promotion de la technique de culture sous couvert végétal.

Axe stratégique 6 : Renforcement des capacités des parties prenantes

Cet axe met en exergue les activités de formation et de sensibilisation de tous les acteurs concernés notamment les décideurs politiques, les Organisations de la Société Civile, les communautés locales, les femmes et les jeunes.

Elles se feront à travers des rencontres, des causeries ou des assemblées villageoises, des séminaires et des médias dans les différentes langues locales. Les établissements scolaires seront mis à profit pour créer des clubs environnementaux à l'image des clubs des amis de la nature pour la promotion et le développement durable de la zone traversée par la Grande Muraille Verte. Les formations visent les cadres techniques et les populations bénéficiaires ; elles vont porter les thématiques développées en rapport avec les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'initiative.

Une structure dédiée à l'animation, à l'éducation, à l'information et à la communication environnementale des acteurs sera mise en place pour promouvoir l'utilisation durable des ressources, organiser les populations rurales et pour renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs de développement.

5.1 Niveaux et Principes d'intervention

5.1.1 Niveaux d'intervention

5.1.1.1 Niveau stratégique

Un dialogue permanent entre les acteurs œuvrant dans le domaine de la restauration des terres et conservation des ressources permettra de définir la politique générale à moyen et long terme précisant les moyens financiers, humains et naturels en vue d'intégrer la stratégie GMV dans les politiques économiques, sociales, environnementales et énergétiques du Cameroun.

5.1.1.2 Niveau opérationnel

Des projets à court terme seront exécutés sous le leadership du MINEPDED appuyé par une équipe multidisciplinaire et intersectorielle préalablement identifiée pour la mise en œuvre de la stratégie.

Au niveau technique, des moyens financiers, humains, économiques et technologiques seront mobilisés pour des actions spécifiques.

5.1.2 Principes d'intervention

5.1.2.1 Bonne gouvernance des ressources naturelles

La bonne gouvernance des ressources naturelles prendra en compte tous les axes stratégiques de l'IGMV du Cameroun. Il s'agira de développer des mécanismes participatifs de bonne gouvernance des ressources naturelles dans une perspective d'accroissement durable de la productivité agricole et la réhabilitation des ressources dégradées. Il est nécessaire de mettre en place un cadre approprié de concertation et de développement de codes de conduite, de participation au processus décisionnel de gouvernance et de développement d'un leadership notamment féminin, sans oublier l'adoption à grande échelle de plusieurs innovations technologiques.

5.1.2.2 Intégration régionale et Prise en compte des engagements internationaux

Le pays a exprimé sa volonté manifeste d'intégrer dans ses politiques nationales les questions liées aux ressources biologiques et plus largement à la préservation de l'environnement. Cette volonté est matérialisée à travers des partenariats conclus avec plusieurs institutions internationales œuvrant dans ce domaine (PNUD, PNUE, UNESCO, FAO, FIDA, Banque Mondiale, OMM ; GEF, UICN, WWF, Ligue Arabe, etc.). Le Cameroun est également membre de plusieurs organisations africaines (UA, CEEAC, CEMAC, NEPAD, etc.). C'est la raison pour laquelle, plusieurs institutions bancaires (BM, BAD, BADEA, BID etc.) participent aux financements de projets et programmes de développement dans le secteur rural et partage les préoccupations environnementales planétaires, africaines et sous- régionales.

5.1.2.3 Engagement à long terme des partenaires

La durabilité des activités de l'IGMV repose sur une parfaite synergie entre les différentes structures en charge de la gestion des ressources naturelles : institutions publiques et privées, organisations bilatérales et multilatérales, représentants des corps de métiers, représentants locaux des bailleurs de fonds, populations, etc.

La stratégie mettra en priorité la décentralisation et la déconcentration des responsabilités, l'Etat assurant la régulation et la coordination de la mise en œuvre.

5.1.2.4 Évaluation et ajustement de la stratégie

L'initiative de la GMV au niveau national définit des axes stratégiques et des lignes d'intervention qui constituent un cadre référentiel entrant en étroite ligne avec l'amélioration des conditions de production des populations. Cependant le contexte climatique et environnemental défavorable agit sur le potentiel de développement et la promotion des initiatives individuelles et collectives. A cet effet, un mécanisme de suivi-

évaluation opérationnel de la stratégie et de son plan d'action sera mis en place et fera l'objet en tant de besoin d'ajustements nécessaires.

5.2 Cohérences avec les autres stratégies

5.2.1 Échelle Nationale

Le Cameroun s'est engagé sur plusieurs fronts qui se rapprochent des objectifs de la GMV à l'instar de :

- l'Initiative de Restauration des paysages forestiers (RPF) qui est lié à l'engagement du Cameroun vis-à-vis de l'Agenda 2030 (ODD) et des trois Conventions de Rio (CCNUCC, CBD, CNUCLD) pour laquelle le Cameroun s'est engagé à restaurer plus de 12 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées d'ici 2030, dans le cadre de l'initiative du Défi de Bonn/AFR100 ;
- la définition des cibles du processus de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) de la CNUCLD ;
- l'atteinte de l'objectif de réduire de 32% les émissions de Gaz à Effet de Serre dans le cadre de la Contributions Déterminée au niveau national (CDN) conformément à l'Accord de Paris sur le climat ;
- le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD+). La restauration et la reforestation ont été identifiées comme étant des domaines clés dans la stratégie de développement du Cameroun ;
- l'Accord de partenariat volontaire (APV) dans le processus FLEGT visant à combattre l'exploitation forestière illégale et permettant une gestion durable des concessions forestières à travers des plans de gestion (notamment des activités de restauration) ;
- les stratégies et plans nationaux visant à restaurer les terres et forêts dégradées, telles que la Stratégie Nationale de Plantation Forestière, le Plan National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) et le Plan National d'Urgence pour combattre la déforestation et la dégradation des forêts.

Par ailleurs, il est à noter que toutes ces initiatives visent non seulement à maintenir les acquis des politiques environnementales et forestières mais aussi à réduire de 32% les émissions de gaz à effets de serre conformément à l'engagement pris par le Chef de l'Etat lors de la COP21 à Paris au regard de la hausse de la déforestation et de la dégradation des forêts camerounaises.

5.2.2 Échelle régionale et sous-régionale

Le Cameroun s'est engagé dans plusieurs initiatives aux niveaux régional et sous-régional au regard de sa dimension multisectorielle. Parmi lesquelles l'on peut citer :

- le Plan d'Action d'Urgence ;
- le Plan de Convergence de la COMIFAC ;
- le Programme d'Action Sous Régionale de Lutte Contre la Désertification (PASR) en Afrique centrale ;
- le Plan d'Action environnemental du NEPAD.

5.3 Mécanisme de suivi- évaluation

Le système de suivi évaluation permettra de mieux informer les acteurs par la fourniture régulière des rapports périodiques sur les termes de référence des acteurs, l'état d'avancement des activités par rapport au chronogramme, les problèmes rencontrés, la situation financière du projet, la valeur des principaux indicateurs de performances et d'impact. Ce suivi-évaluation se fera en interne et en externe.

5.3.1 Suivi-évaluation interne

Il s'agira de mettre en place un système de veille pour l'exécution des prestations conformément au calendrier prévisionnel. Ce système permettra d'identifier, de planifier et de suivre régulièrement toutes les tâches programmées ainsi que l'utilisation adéquate des ressources (financières, matérielles et humaines) allouées aux projets. Un rapport d'avancement trimestriel des activités sera transmis au comité de pilotage et aux différents bailleurs.

5.3.2 Suivi-évaluation externe

Il sera assuré par un organisme indépendant qui rendra un rapport d'audit annuel au Comité de pilotage et aux bailleurs de fonds. Les bailleurs de fonds pourront également faire des descentes périodiques sur le terrain à toutes fins utiles.

5.3.3 Formulation des indicateurs de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation de l'IGMV doit reposer sur un ensemble d'indicateurs mesurés de manière participative avec les communautés rurales. Les indicateurs sont considérés comme des outils analytiques et d'aide à la décision. En particulier, ils peuvent être définis par rapport à quatre types de changements/impacts majeurs attendus, à savoir :

- les capacités locales des communautés en matière de gestion durable des ressources naturelles ;

- les conditions socio-économiques des communautés rurales ;
- le capital productif des ressources naturelles et des écosystèmes ;
- la gouvernance.

5.4 Organes d'exécution

5.4.1 Niveau central

Le Comité de Pilotage (COFIL) pour le suivi de la Grande Muraille Verte sera présidé par le Ministre en charge de l'environnement. Le Secrétariat technique sera assuré par le Comité Interrégional de Lutte contre la Sécheresse dans le Nord (CILSN) créé par le décret N°2019/166 du 02 avril 2019.

Ce COFIL sera composé d'organismes et institutions dont les activités sont en lien avec l'initiative GMV à l'instar des :

5.4.1.1 Administrations

- Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT);
- Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE);
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ;
- Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA);
- Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF);
- Ministère des Finances (MINFI);
- Ministère des Affaires Sociales (MINAS);
- Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF);
- Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU);
- Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation (MINRESI);
- Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP);
- Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL);
- Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL).

5.4.1.2 Partenaires techniques et financiers

- Union Africaine (UA) ;
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;

- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- Agence Coopération Internationale Allemande pour le Développement (GIZ) ;
- Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) ;
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ;
- Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ;
- Autorité du Bassin du Niger (ABN);
- Agence Française de Développement (AFD).

5.4.1.3 Organisations de la Société Civile

Quelques organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la thématique de la lutte contre la dégradation des terres et les changements climatiques ont été identifiées dans la zone d'intervention à l'instar de :

- ABIOGET ;
- SANA LOGONE ;
- SAILD ;
- ACEEN ;
- CADEPI ;
- ENVIROPROTECT

5.4.2 Niveau local

Au niveau local, les activités seront mises en œuvre par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTDs) en collaboration avec les organisations de la société civile sous la coordination du CILSN, des services déconcentrés du MINEPDED et des institutions partenaires.

5.5 Communication

La communication permettra de faire un plaidoyer pour la mobilisation des ressources relatives à la mise en œuvre de l'Initiative au Cameroun. Elle a pour ambition de faire connaître à toutes les parties prenantes impliquées, l'intérêt et l'importance de la réalisation des objectifs de la Grande Muraille Verte.

Elle devra permettre également de faciliter son appropriation par toutes les parties prenantes en particulier les populations riveraines dont l'engagement et l'implication sont essentielles pour la réussite de la cause. Les actions de communication devront s'y attacher en priorité. Un plan de communication relatif de l'IGMV devra être proposé.

5.6 Pérennisation

Les activités à mettre en place se feront par la prise en compte de :

- la disponibilité de la ressource en eau ;
- la gestion des conflits entre éleveurs, agriculteurs et pêcheurs ;
- la gestion des conflits hommes –faune ;
- la facilité de l'accès au crédit ;
- la résolution des conflits liés au foncier ;
- la formation et l'encadrement des bénéficiaires sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales ;
- l'implication des populations dans toutes les activités de la planification au suivi

CHAPITRE 6: MECANISME DE FINANCEMENT DURABLE POUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES DEGRADEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'IGMV

La réponse aux effets du changement climatique passe essentiellement par la mise en place des dispositions juridiques /politique qui définissent la vision / projection du processus de mitigation et l'implémentation des mesures correctives à travers la réalisation des différents projets d'atténuation et d'adaptation. La réponse à cette problématique se traduit logiquement par le coût du changement climatique qui est évalué suivant les différents critères dans le but de réduire les impacts de ce changement sur les populations et l'environnement.

6.1 Financement traditionnel/classique

6.1.1 Sources de financement interne

Dans le but d'accroître davantage la souveraineté dans le choix des priorités de lutte contre les effets du changement climatique et de garantir un apport financier constant, les pays en voies de développement ont souvent recours au budget national, fonds nationaux, investissements privés et au budget local.

6.1.2 Budget national et fonds nationaux

Ce financement est assuré par le Budget Investissement Public (BIP), qui est réparti suivant les articulations propres aux activités dédiées à la préservation, la restauration et à la gestion de l'environnement. Il est principalement perceptible par les différents projets exécutés pour assurer la production primaire des biens et de services environnementaux à partir des ressources naturelles (la terre, la forêt, la faune et les ressources sylvo-pastorales) ayant des exigences de gestion participative et durable.

Les ministères qui intègrent dans leurs plans de travail annuel les aspects de gestion et de conservation de l'environnement, appartiennent au secteur rural qui est composé du Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Rural (MINEPDED) coordonnateur des différents projets de gestion de l'environnement, du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). A ceci, s'intègre le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MIDDEVEL) qui est en charge d'assurer une bonne visibilité et une gestion locale des projets implémentés dans les collectivités territoriales décentralisées.

Encadré 4 : Illustration des principales administrations concernées par la Gestion Durable des Terres, et leur budget d'investissement public annuel (2009) en Milliards de Fcfa/MdFcfa

- **MINADER** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (3,6 Md Fcfa dont 0,6 Md Fcfa pour la protection du verger café-cacao, 0,8 Md Fcfa pour le programme racines et tubercules, 0,77 Md Fcfa en appui à la relance de la riziculture, 0,6 Md Fcfa en appui aux organisations paysannes du Nord et de l'Extrême-Nord, 0,4 Md Fcfa en appui au développement communautaire, et enfin 0,1 Md Fcfa pour la MIDENO pour ne citer que les plus importantes activités) ;
- **MINEE** : Ministère de l'énergie et de l'eau (2,97 Md Fcfa, essentiellement pour des projets d'accès à l'eau potable) ;
- **MINPIA** : Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (2,85 Md Fcfa dont 0,85 Md Fcfa pour le développement de la filière porcine, 0,3 Md Fcfa pour la gestion des espaces pastoraux du grand nord, 0,88 Md Fcfa en appui aux pêcheries et à l'aquaculture, 0,15 Md Fcfa en appui à l'aviculture et 0,12 Md Fcfa en appui à l'apiculture) ;
- **MINFOR** : Ministère des Forêts et de la Faune (2,52 Md Fcfa pour des projets d'aménagement des aires protégées, de sécurisation du domaine permanent, de développement local, de plantations et de gestion de la forêt et de la faune) ;
- **MINEP** : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (1,77 Md Fcfa, dont 0,8 Md Fcfa pour le programme Sahel Vert dans l'Extrême Nord, 0,5MdFcfa pour le programme grand écosystème du bassin du Golfe de Guinée, 0,1 Md Fcfa pour les mangroves, 0,1 Md Fcfa pour l'aménagement du bassin de la Bénoué) ;
- **MINTP** : Ministère des Travaux Publics (1,17 Md Fcfa dont 0,54 pour des travaux de digues sur le Wouri, 0,15 Md Fcfa pour la réparation des digues de la Haute Vallée du Noun, 0,1 Md Fcfa pour le suivi de la réhabilitation de la digue de Maga et le reste pour des études de faisabilité et des études d'impact environnemental).
- **MINPAT** : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (0,8 Md Fcfa avec la moitié consacrée au programme de développement du Logone, 0,09 Md Fcfa en appui à la MIDIMA, 0,07 en appui à la MEADEN et 0,1 Md Fcfa pour la réhabilitation de la digue de Maga);
- **MINIMDT** : Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (0,14 Md Fcfa pour des activités d'inspection des établissements classés dangereux) ;
- **MINRESI** : Ministère de la Recherche et de l'Innovation Technologique (0,11 Md Fcfa pour des travaux de recherche et d'étude sur les plantes, les fourrages, les sous-produits forestiers, les aliments, etc.) ;
- **MINDAF** : Ministère des Affaires Foncières (0,1 Md Fcfa pour la sécurisation du site du fleuve de la Lobé à Kribi et celui de Lom Pangar).

Source : Stratégie Intégrée de Financement (SIF) de la gestion durable des terres au Cameroun (2011)

Au regard de l'ampleur du phénomène des changements climatiques et des priorités de développement économique, le Gouvernement de la République s'est engagé à plus d'efforts en vue de la protection de l'environnement en mettant en place entre 1994 et 2008 trois fonds spéciaux :

- Fonds Spécial pour la Faune et Aires Protégées (FSFAP) pour l'appui à la gestion et à l'équipement des aires protégées et la conservation de la faune.
- Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF) pour la gestion, la conservation, la régénération et le développement des ressources forestières ;
- Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable (FNEDD).

Tableau 7 : Quelques sources de financement de l'Etat et partenaires étrangers investis pour la protection environnementale du Cameroun

No	Sources de financements existants	Importance
1	Fonds Spécial Faune	<ul style="list-style-type: none"> - 45% (de Ressources Forestières Additionnelles, taxe d'abattage, prix de vente des produits forestiers, taxe de transfert d'une concession) (Décret N° 96/237/PM du 10 avril 1996, Art.6)⁴ - 10% Surtaxe progressive et droits de sortie (Décret N° 96/237/PM du 10 avril 1996, Art.6)⁵ - 30% recouvrement des droits de permis et licences de chasse ainsi que le produit des taxes d'abattage, de capture et de collecte (Art.10) - 40% le produit des amendes, transactions, dommages-intérêts, vente aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets divers saisis (Art.11)
2	Fonds Spécial pour le Développement Forestier	200 milliards ⁶ (prévision 2019)
3	Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable	Compte d'affectation spéciale pour les Régions (Plafond de 500 000 000/an)

⁴ Décret N° 96/237/PM du 10 avril 1996 fixant les modalités de fonctionnement des Fonds Spéciaux prévus par la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche

⁵ Décret N° 96/237/PM du 10 avril 1996...

⁶ Loi des finances 2019

6.2 Aides au développement

L'aide au développement désigne l'ensemble des ressources externes (dons, prêts à taux préférentiel et annulation de dettes) fournies aux pays en développement pour accompagner leurs développements économiques et améliorer le niveau de vie de leurs populations.

6.2.1 Coopération bilatérales et multilatérales

Entité	Missions	Domaines d'intervention	Financement et bénéficiaire
L'Agence Française de Développement	Mettre en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable. Pour cela, elle finance et accompagne la mise en œuvre des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète.	Infrastructures et développement urbain ; L'énergie ; Biodiversité et ressources naturelles ; Eau et assainissement ; Éducation et la santé ; Agriculture et la sécurité alimentaire ; .	L'AFD accorde différents types de prêts. Leurs conditions sont déterminées en fonction de la nature du projet et de son environnement (impact et contexte politique, économique, social, environnemental) et de la qualité de l'emprunteur (secteur d'activité, notation, garanties) 11,4 milliards d'euros engagés en 2018. Typologie de prêt : Subventions pour financer des actions dans le secteur social, 3 milliards d'euros Contrat de désendettement et de développement (C2D) 315 millions d'euros Collaboration financière directe entre l'AFD et les OSC à travers le financement du Fonds français pour l'environnement mondial, FFEM), financement des interventions dans les contextes de fragilité, de crise et de post-crise (APCC), Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) Adapt'Action pour accompagner les pays signataires de l'accord de Paris les plus vulnérables vers un développement bas

			carbone et résilient au changement climatique
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	Aider au développement économique et social des pays en développement et de promouvoir la coopération internationale.	Développement agricole Aménagement d'infrastructures sociales Approvisionnement en eau Lutte contre le changement climatique, Transition vers une économie de marché	La JICA a dépensée 125,100 millions de yens sur le continent Africain en 2019
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	libérer les populations rurales de la pauvreté et à assurer leur sécurité alimentaire grâce à des moyens d'existence rémunérateurs, durables et résilients.	Changements climatiques et environnement Élevage et terres de parcours Gestion durable de la Terre Gestion de l'eau Agriculture résiliente	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) 80 millions d'USD Programme de développement et du renforcement des conditions de vie des populations pauvres des zones rurales au Cameroun (2019-2024) 139,1 milliards de FCFA
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)/Agence de Coopération internationale Allemande pour le Développement	Promotion de la gestion durable des ressources et la protection de la biodiversité au Cameroun. Selon le principe de la "conservation par l'utilisation", les produits forestiers	Gouvernance et décentralisation Développement rural Politique environnementale, climatique et forestière	le programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural volets forêt environnement (ProPFE) a reçu sur une période de 4 ans entre 2016 et 2019 un montant de 24,5 million d'Euros pour exécuter des projets dans le secteur de l'environnement et des forêts au Cameroun
Banque Allemande de développement/Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)	Soutenir la construction d'infrastructures économiques et sociales, mettre en place un secteur financier efficace et favoriser la mise en œuvre de mesures et de programmes de protection de l'environnement et du climat pour préserver les ressources naturelles	Pénurie d'eau, Perte de biodiversité, explosion démographique, diminution des ressources et changement climatique	le groupe KfW s'est engagé pour parvenir à un développement durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations - tant en Allemagne et l'étranger pour se faire, elle a voté un budget de 77,3 milliards d'euros de volume des engagements en 2019.
Programme des Nations	Le PNUD aide les pays à s'acquitter de leurs	Changement climatique	Le PNUD est un organisme d'exécution

Unies pour le Développement (PNUD)	obligations en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement ; à intégrer les préoccupations environnementales dans leurs plans et stratégies de développement nationaux et sectoriels; des ressources sécurisées; ainsi qu'à mettre en œuvre des programmes qui favorisent un développement inclusif et durable et renforcent les moyens de subsistance.	Eau et assainissement Environnement Infrastructures développement du capital humain Santé Secteur privé	multilatéral accrédité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds multilatéral (FML), du Fonds d'adaptation (FA) et du Fonds vert pour le climat (FVC) depuis leur création.
Fonds d'Adaptation (FA)	Créé en 2001 et opérationnel depuis 2009 Finance des projets et programmes concrets d'adaptation aux niveaux communautaire, national et sectoriel dans les PED Parties du Protocole de Kyoto Les sources de financement: 2% des revenus provenant du MDP + Engagements volontaires des bailleurs Administré par la Banque Mondiale de manière temporaire	Ressources en eau et gestion des terres, agriculture, infrastructure, santé.; Contrôle des maladies et des vecteurs affectés par le changement climatique (CC); Renforcement des capacités pour des mesures préventives et la gestion des catastrophes liée au CC; Attention particulière aux besoins des pays et populations vulnérables ; Renforcement des centres et des réseaux d'information existants pour répondre à des événements climatiques extrêmes.	980,43 million de dollars US
Fonds Vert pour le Climat	Le Fonds vert pour le climat est un mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il vise à transférer des fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables pour mettre en place des projets combattant les effets des changements climatiques ou d'adaptation au changement climatique.	Transport REDD+ Forêts et utilisation des terres Services écosystémique Changement climatique	La mobilisation initiale des ressources du Fonds vert, commencée à la mi-2014 rassemble les promesses de dons de 43 pays ayant promis au total 10,3 milliards US\$. À la 21ème réunion du Comité en octobre 2018, ce sont 10,2 milliards US\$ sur les 10,3 millions US\$ en promesses de dons pour le Fonds vert qui ont été converties en contributions signées

Tableau 8:Quelques sources de financement des projets de protection de l'environnement au Cameroun.

No	Sources de financements	Importance
1	Fonds spécial faune	- 45% (de Ressources Forestières Additionnelles, taxe d'abattage, prix de vente des produits forestiers, taxe de transfert d'une concession) (Décret N° 96/237/PM du 10 avril 1996, Art.6) ⁷ - 10% Surtaxe progressive et droits de sortie (Décret N° 96/237/PM du 10 avril 1996, Art.6) ⁸ - 30% recouvrement des droits de permis et licences de chasse ainsi que le produit des taxes d'abattage, de capture et de collecte (Art.10) - 40% le produit des amendes, transactions, dommages-intérêts, vente aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets divers saisis (Art.11)
2	Fonds Spécial pour le Développement Forestier	200 milliards CFA ⁹ (2019)
3	Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable	compte d'affectation spéciale pour les Régions (Plafond de 500 000 000 CFA/an)
4	Concessions (chasse sportive)	1,1 milliard F CFA/an de bénéfice financier net
5	Fonds fiduciaire (FEDEC)	programme social Campo-Ma'an, Mpem-et-Djim (164 millions CFA/an)
	Fonds fiduciaire (FTNS)	Parc National de Lobéké 1,350 milliards CFA/an
6	Compensations environnementales (EDC)	500 millions CFA/an Parc National de Deng-Deng
7	Projet pilote REDD+	Revenus nets annuels correspondant aux hypothèses de réduction - 11,66 milliards F CFA /an (hypothèse de réduction de 25%) - 25,07 milliards F CFA /an hypothèse de réduction de 50%)
	Bailleurs ECOFAC 6	4 milliards FCFA (RFD et Parc National de Bouba- Ndjida) 2018-2022
	KFW	80 millions d'euros (52 476 800 000 F CFA)

Source : rapport technique 6, 2018 : Rapport sur les données nationales relatives à la législation en cours et à l'économie environnementale, p.6

⁷ Décret N° 96/237/PM du 10 avril 1996 fixant les modalités de fonctionnement des Fonds Spéciaux prévus par la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche

⁸Loi des finances 2019

6.3 Autres sources de financement

6.3.1 Fiscalité sur les PFNL

La fiscalité est constituée des taxes ci-après : (i) les impôts de droit commun (impôt libératoire, patente, impôt sur les revenus et taxe sur la valeur ajoutée) ; (ii) les taxes spécifiques (taxe de régénération) ; (iii) le droit/taxe de sortie ; (iv) la taxe de régénération qui est de 10 FCFA/kg quel que soit le produit.

6.3.2 Fondations

Les Fondations appuient la mise en œuvre de bonnes pratiques pour la préservation de la biodiversité et la promotion du bien-être socio-économique des communautés ainsi que d'autres parties prenantes impliquées dans la gestion des Aires Protégées. C'est le cas de la FTNS et la FEDEC.

6.3.2.1 Fondation Tri-Nationale Sangha (FTNS)

C'est un fonds fiduciaire de droit anglais créé en 2007 afin d'assurer un financement à long terme des activités de conservation, d'écodéveloppement et de coopération de trois (03) aires protégées de Dzanga-Sangha en RCA, la Lobeké au Cameroun et Nouabalé-Ndoki en République du Congo (Tri-Nationale Sangha)

6.3.2.2 Fondation pour l'Environnement et le Développement du Cameroun (FEDEC)

La FEDEC a été créée dans le cadre du plan de gestion de l'environnement (PGE) du projet d'oléoduc tchado-camerounais avec pour ambition de fournir un soutien financier à long terme (pendant toute la durée du projet : 28 ans) aux activités de conservation de la biodiversité dans les Parcs Nationaux de Campo-Ma'an et de Mbam et Djerem, ainsi que de l'appui aux initiatives de développement des communautés locales et autochtones touchées par la réalisation de ce projet.

Portée par les volets environnemental et social, la mission de la FEDEC est la gestion financière des systèmes de compensation environnementale de la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO). D'autres partenaires soutiennent la mission de la FEDEC à l'instar du Zoo de Granbi (Canada), la Banque Mondiale, Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH), le MINFOF, le MINAS et le MINEPDED.

En outre, l'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces permet de clarifier la problématique de la finance environnementale dans le cadre de la restauration des paysages dégradés (Tableau 9).

Tableau 9: Analyse Forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) de la finance environnementale axée sur la Restauration des Paysages Dégradés (RPD)

Forces	Faiblesses
<p>Existence de plusieurs mécanismes de financement : FNEED, Fonds Spécial dédié à la Faune, Fonds Spécial dédié aux Forêts</p> <p>Existence des fonds fiduciaires : FEDEC et FTNS</p>	<p>AP ne sont pas inscrites comme des priorités ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le fonds spécial faune : très peu de revenus retournent effectivement aux AP, potentiel très important en termes de réservoir de biodiversité - Concessions de chasse sportive : manque de transparence, pas de fonds de développement pour les communautés - Manque de transparence dans le système de gouvernance des forêts et des AP très centralisé - Les fonds gérés par les gestionnaires des sites d'APs ne financent ou financent très peu des activités à valeur ajoutée tel que les filières d'écotourisme et le reboisement
Opportunités	Menaces
<p>Droits d'eau de Deng-Deng</p> <p>Plusieurs donateurs soutiennent également des initiatives de conservation, mais les fonds sont insuffisants, pas toujours bien utilisés</p>	<p>Gestion de la biodiversité encore très peu partagée par l'Etat</p> <p>Difficulté à capter des financements représente une menace pour la biodiversité, l'économie et le bien-être des communautés.</p>
<p>Commentaires :</p> <p>Compensation environnementale de EDC : problème de gouvernance, du suivi de la mise en œuvre des plans de compensation, du niveau de compensation ; Il y a un besoin de clarification du cadre juridique de ce mécanisme.</p>	

6.4 Mesures d'amélioration de la Finance Environnementale et de La RPD

Le financement adéquat et durable constitue la pierre angulaire de la restauration efficace et effective de terres dégradées au Cameroun et garantie un impact positif sur la conservation de la biodiversité et RPD. Le financement durable de la RPD nécessitera adoption et opérationnalisation des outils et mécanismes nationaux de financement avec les objectifs de :

- Assurer une source relativement stable de financement à long terme pour la RPD ;
- Diminuer la dépendance par rapport aux dons à court terme ou imprévisible des bailleurs ;
- Compléter les allocations budgétaires du gouvernement ;
- Organiser une planification à long terme ;
- Promouvoir le dialogue entre le gouvernement et la société civile.

De manière pratique et pour s'assurer un financement durable pour la restauration de terres dégradées, il s'agira en particulier de développer des approches politique et stratégique d'une part et technique et opérationnelle d'autre part.

6.4.1 Approches politique et stratégique

Elle permettra de développer et pérenniser les ressources financières en faveur des activités RPD par la mobilisation proactive des financements internationaux et de l'investissement privé afin de capter et distribuer d'importants dons internationaux à des partenaires locaux pour une série de moyens ou petits projets, et assurer ainsi la durabilité des financements. Les mesures incitatives peuvent permettre aux secteurs privés et publics de mutuellement atteindre des objectifs environnementaux et de développement rural qui leur soient bénéfiques.

6.4.2 Approches technique et opérationnelle

Par rapport aux défis de la mobilisation des fonds, les fonds environnementaux existants au Cameroun devraient renforcer leur action de recherche d'opportunités de financements disponibles notamment pour la RPD, et améliorer les interactions avec les agences d'exécutions techniques nationales. Une orientation de ces fondations vers la restauration et la valorisation des forêts et des paysages (a contrario d'une orientation principale sur la conservation) est nécessaire dans un contexte de besoin de création d'emplois et de revenus additionnels pour les populations locales.

6.4.3 Autres approches

Les paiements pour services environnementaux (PSE) pourraient générer entre 11,66 et 25,07 milliards de F CFA par an. C'est pourquoi il serait opportun d'initier au niveau national et/ou sous-régional une collaboration avec d'autres programmes pour positionner le pays dans le cadre des mécanismes de financement durable internationaux liés aux marchés carbone. Ces marchés prennent également en compte des bassins versants et des terres arables dont les revenus pourraient se partager entre l'État (20%), les communes (20%), la structure de gestion (20%) la RPD (30%) et les communautés locales (10%). Les parties prenantes identifiées qui devraient contribuer au financement de la RPD sont nombreuses notamment : les Communes (FEICOM), les

Membres du Groupement de la filière Bois du Cameroun (GFBC), Exploitants miniers et forestiers, Guides de chasse, Banquiers, Compagnies brassicoles nationales et internationales, Fondations nationales et internationales, EDC, Compagnies de téléphonie, ONGs de conservation/développement. La réflexion sur les PSE devrait se faire conjointement avec l'analyse de faisabilité d'une architecture nationale pour la RPD, et elle devrait prendre en compte toutes les expériences passées et celles en cours en matière de PSE au Cameroun.

**PARTIE 4: PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA
STRATEGIE GRANDE MURAILLE VERTE AU CAMEROUN**

CHAPITRE 7: PLAN D' ACTIONS

7.1 Objectifs

Le plan d'action permet de sélectionner et de mettre en œuvre des actions prioritaires structurelles et concertées de l'IGMV à court et à long termes et repose prioritairement sur la réalisation d'actions de terrain à l'échelle des zones traversées. La consultation des partenaires institutionnels et des acteurs locaux pour l'évaluation, la modification, l'appropriation et le contrôle des critères ainsi que la faisabilité des actions, font parties intégrantes du processus de construction de ce plan. Il conviendra enfin de faciliter l'adhésion des acteurs et partenaires potentiels avant la mise en œuvre de ce plan qui est en accord avec la stratégie pour une durée de validité de 5 ans (2020 à 2024).

Cette stratégie et son plan d'action expriment la volonté du gouvernement :

- d'harmoniser ses politiques et stratégies sectorielles de développement socio-économique durable, associées au suivi et à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre la pauvreté d'une part ;
- de s'adapter à l'évolution des contextes internationaux, régionaux et nationaux d'autre part.

7.2 Résultats attendus

Les principaux résultats attendus dans le cadre du présent plan d'actions sont les suivants :

- disposer d'un cadre harmonisé des politiques et stratégies sectorielles de développement socio-économique durable permettant l'optimisation du contrôle et de la gestion durable des ressources naturelles, et la lutte contre la pauvreté ;
- définir un cadre permettant d'implémenter plus efficacement les orientations stratégiques inhérentes à l'évolution des contextes internationaux, régionaux et nationaux.

7.3 Unités physiographiques d'intervention

Les unités physiographiques d'intervention concernées sont entre autres: les montagnes et leurs versants, les plateaux, les plaines. Pour chaque unité physiographique, il existe un type d'actions physiques et biologiques à entreprendre pour sa réhabilitation et sa valorisation.

7.3.1 Montagnes et leurs versants

- ouvrages antiérosifs mécaniques et biologiques ;
- mise en défens et régénération naturelle assistée ;

- plantation des espèces ligneuses et ensemencement d'herbacées

7.3.2 Plateaux

- ouvrages antiérosifs avec traitement biologique ;
- mise en défens et régénération naturelle assistée ;
- plantation des espèces ligneuses et ensemencement d'herbacées (production fourragère) ;
- création des retenues d'eau, citernes enterrées, forages.

7.3.3 Plaines

- mise en défens et régénération naturelle assistée ;
- plantation des espèces ligneuses et ensemencement d'herbacées ;
- création des retenues d'eau, citernes enterrées, forages ;
- mise en place des brise-vents.

7.4 Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires de ce programme sont les populations locales, les collectivités territoriales décentralisées (Communes), les couches vulnérables (femmes, jeunes, etc.).

Pour les populations les conditions socio-économiques seront améliorées.

Les collectivités territoriales participeront de manière effective à la réalisation des infrastructures de protection et de conservation de la nature.

Les trois conventions post-Rio ainsi que certains des objectifs du millénaire pour le développement seront concernés par la réalisation de l'Initiative de la Grande Muraille Verte, l'intensification de la production agricole, l'amélioration socio-économique des conditions de vie des populations.

Les actions menées par cette initiative au niveau local auront un impact positif important au niveau global.

7.5 Synthèse de référence des valeurs de base

La réalisation des activités de la Grande Muraille Verte au Cameroun porte l'espoir d'ici 2035 de :

- restaurer 4 280 270 millions d'hectares de terres dégradées ;
- assurer la sécurité alimentaire pour au moins 30% de la population camerounaise ;
- créer au moins 21 000 emplois ;
- fournir l'accès aux techniques agricoles résilientes au changement climatique.

CHAPITRE 8: CADRE LOGIQUE DE L'INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE AU CAMEROUN

AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION	ACTIVITES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTATS
AXE 1 : PROMOTION DES ACTIONS DE CONSERVATION, RESTAURATION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITE ET DES SOLS	Activité 1 : Régénération Naturelle Assistée (RNA)	Favoriser la régénération naturelle des espaces déboisés	Les espaces dégradés sont réhabilités par repos biologique des sols sans mise en terre des plants	Superficie restaurée après RNA
	Activité 2 : Agroforesterie et reboisement des sites	Reboiser les sites des dégradées par le biais des techniques agro forestières	Les sites sont reboisés avec les techniques agroforestières	Superficie boisée couverte par le biais des techniques agroforestières
	Activité 3 : Vulgarisation des techniques de fertilisation des sols dans la zone d'intervention	Faire connaitre et rendre accessible à toutes les différentes techniques permettant d'accroître la fertilité des sols,	Les techniques d'amélioration de fertilité de sol sont mieux appropriées par les populations, le public cible	Nombre des personnes (public cible) appliquant les techniques d'amélioration de la fertilité du sol Nombre de techniques vulgarisées
	Activité 4 : Promotion et valorisation des bonnes pratiques culturelles endogènes	Capitaliser et intensifier les meilleurs savoir-faire locaux	Les meilleurs savoir-faire locaux sont capitalisés et intensifiés	Nombre de bonnes pratiques culturelles endogènes valorisées

AXE 2 : GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU	Activité 1 : Promotion des techniques de conservation et d'utilisation des eaux souterraines et superficielles	Développer les techniques de collecte des eaux utilisées pour la réhabilitation des terres fortement dégradées	Les techniques de collecte des eaux utilisées pour la réhabilitation des terres dégradées sont développées	Nombres de techniques développées
	Activité 2 : Promotion et la valorisation des bonnes pratiques de lutte contre l'érosion hydrique	Identifier, diffuser et intensifier les meilleures pratiques antiérosives hydriques	Les meilleures pratiques antiérosives hydriques sont identifiées, diffusées et intensifiées	Nombres de bonnes pratiques identifiées, diffusées et intensifiées
	Activité 3 : Gestion appropriée des barrages de retenue d'eau et des bassins versants	Améliorer le bilan hydrique et accroître l'apport en eau des barrages et des bassins versants aménagés	Le bilan hydrique est amélioré et l'apport en eau des barrages et des bassins versants a augmenté.	Nombres de barrages et de bassins versants aménagés
	Activité 4 : Création des cadres de concertation et de gestion de l'eau associant tous les acteurs au niveau local	Mettre en place des plates formes de gestion des points d'eau au niveau local	Les plates formes de gestion de la ressource en eau au niveau local est mise en place	Nombre de plateforme créée

AXE 3 : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTES LOCALES DANS LA DIVERSIFICATION ET L'ADOPTION DES SYSTEMES D'EXPLOITATION AGRO-SYLVO- PASTORAUX DURABLES	Activité 1 : Vulgarisation des pratiques agro-forestières	Former les communautés sur les pratiques agro-forestières adaptées à la zone d'intervention	Les communautés sont formées sur les pratiques agro forestières adaptées à la zone d'intervention	Nombres d'associations formées Nombre de pratiques agro forestières développées
	Activité 2 : Mise en place des aménagements antiérosifs dans les zones agropastorales ;	Placer des installations antiérosives pour production agricole et pastorale appropriée	Les installations antiérosives appropriées à la production agropastorale sont placées	Nombres d'installations aménagées
	Activité 3 : Valorisation de la culture des légumineuses fourragères	Appuyer les communautés dans la mise en place une agriculture axée notamment sur la vente des légumineuses fourragères sur des superficies	Les communautés sont appuyées dans la mise place d'une agriculture axée sur la vente des légumineuses fourragères	Superficies de légumineuses fourragères valorisées

	Activité 4 : Promotion des forêts de particuliers	Sensibiliser les communautés sur le bien-fondé du reboisement par les forêts de particuliers	Les communautés sont sensibilisées sur l'importance du reboisement par les forêts de particuliers	Nombre de famille sensibilisées et ayant adoptées le reboisement par les forêts de particuliers
	Activité 5 : Promotion de pratiques culturelles et sylvicoles appropriées ;	Végétaliser les écosystèmes de la zone d'intervention à travers les opérations sylvicoles et les techniques culturelles utilisées pour la protection des espèces ligneuses	Les écosystèmes de la zone d'intervention est végétalisé à travers les opérations sylvicoles et les techniques culturelles utilisées pour la protection des espèces ligneuses	Nombre de pratiques sylvicoles identifiées et vulgarisées Nombre de pratiques culturelles identifiées et vulgarisées
	Activité 6 : Promotion des techniques de lutte contre l'érosion dans l'espace de pâturage.	Former les communautés sur les techniques permettant d'accroître la présence et la densité des plantes ligneuses et du fourrage dans les zones pâturées	Les communautés sont formées sur les techniques permettant d'accroître la présence et la densité des plantes ligneuses et du fourrage dans les zones pâturées	Rapports Nombres d'associations formées Nombres de techniques retenues

AXE 4 : AUGMENTATION DES REVENUS PAR LA PROMOTION DES CHAINES DE VALEUR	Activité 1 : Développement des chaînes de valeurs des produits forestiers non ligneux, agricoles et d'élevage	Analyser la CV des produits (PFNL, agricoles et d'élevage) exploités dans les communautés de la zone d'intervention	La CV des produits (PFNL, agricoles et d'élevage) exploités dans les communautés de la zone d'intervention est analysé	Rapports Nombres de produits identifiés par filière Nombres et types d'acteurs identifiés Types d'opportunités identifiées
	Activité 2 : Promotion des activités génératrices de revenus (AGR)	Accompagner les associations à développer les AGR adaptées à leurs communautés	Les associations sont formées sur les petits métiers adaptés dans leurs communautés La prolifération des AGR stimule la vie économique des communautés	Nombres d'associations formées, engagées et ayant multipliées en leur sein des AGR après le début du projet
	Activité 3 : Mise en place et opérationnalisation de mécanismes de contrôle de la qualité des intrants à usage agro pastoral et sylvicole	Appliquer la réglementation en matière de contrôle de la qualité des intrants à usage agrosylvopastorale	La réglementation en matière de contrôle de la qualité des intrants à usage agrosylvopastorale est appliquée	Rapports de suivi Fiche d'enquête Nombre d'infraction

	Activité 4 : Vulgarisation des bonnes pratiques dans la gestion des produits chimiques à usage agro pastoral et sylvicole ainsi qu'une élimination écologique de leurs emballages	Réduire l'impact négatif ou l'empreinte carbone des pratiques agrosylvicoles dans les communautés concernées	Les bonnes pratiques visant ont permis de réduire à l'impact négatif des produits chimiques à usage agro pastoral et sylvicole	Nombre de personnes ayant adopté les bonnes pratiques agricoles par usage des produits chimiques.
AXE 5 : PROMOTION DES TECHNOLOGIES PROPRES POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE DANS LA RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DEGRADEES.	Activité 1 : Promotion des énergies renouvelables (énergies solaire, éolienne et biogaz,)	Développer dans les communautés concernées les infrastructures à énergies renouvelables afin de renforcer la résilience des populations au changement climatique	Les infrastructures à énergies renouvelables sont aménagées pour faire face au changement climatique	Nombre d'infrastructure à énergie renouvelables aménagés
	Activité 2 : Vulgarisation du système d'irrigation goutte-à-goutte	Aménager des sites d'arrosage par le système goutte-à-goutte	Les sites d'arrosage par système goutte-à goutte sont aménagés	Nombre de sites irrigués par goutte-à-goutte
	Activité 3 : Promotion d'une agriculture climato-intelligente ;	Améliorer la résilience des écosystèmes et des populations à travers des solutions et approches	La résilience des populations et des écosystèmes sont améliorés à travers des	Nombres d'approches adaptées

		intelligentes face au climat adaptés à la zone d'intervention.	solutions et approches intelligentes face au climat adaptées à la zone d'intervention	
	Activité 4 : Promotion de la technique de culture sous couvert végétal	Identifier les associations légumineuses-céréales appropriées à vulgariser	les associations légumineuses-céréales appropriées à vulgariser sont identifiées	Nombre de types d'associations de culture identifiés
AXE 6 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DURABLE DES TERRES DANS LA ZONE D'INTERVENTION	Activité 1 : Elaboration d'un document guide identifiant les différentes techniques de Gestion Durables des Terres	Elaborer un document des techniques de Gestion Durable des Terres	Un document de gestion durable des terres est élaboré	Rapport Nombre de techniques identifiés
	Activité 2 : Renforcement des capacités des groupes cibles identifiés en matière de Gestion Durable des Terres	Sensibiliser et former les communautés locales, les administrations et la société civile sur la GDT	les communautés locales, les administrations et la société civile sont sensibilisés et formés sur la Gestion Durable des Terres	Nombre de personnes sensibilisées et formées

	<u>Activité 3 :</u> Appropriation des techniques apprises par les groupes cibles identifiés	Appuyer et mettre en œuvre les techniques apprises par les groupes cibles	Les groupes cibles sont mis en œuvre les techniques apprises	Nombre de technique mise en œuvre
--	---	---	--	-----------------------------------

BIBLIOGRAPHIE

- ABIOGET (2014). Fiche technique de reboisement.
- Beauvilain A. (1989). *Nord-Cameroun : Crises et Peuplement*, Thèse de Doctorat de géographie, Université de Rouen, 2 vol, 625 p.
- Benech V. Quensiera J. et Vidy G. (1982). Hydrographie et physico-chimie des eaux de la plaine d'inondation du Nord-Cameroun, Cahiers ORSTOM, Série Hydrol., vol.XIX, n°1, p. 15-35.
- Brabant P. et Gavaud M. (1985). Les sols et les ressources en terres du Nord-Cameroun, coll. Note explicative n°103, Editions de l'ORSTOM, Paris p. +Annexes
- Bureau Central des Recensements et des Etudes des Populations (BUCREP) (2010). *Rapport de présentation des Résultats définitifs du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat de 2005 (RGPH)*, 67 p.
- FAO (1983). Guide des semences d'acacia des zones sèches. Division de la production végétale et de la protection des plantes.
- GIZ (2018). Manuel sur les itinéraires de reboisement en zone de savanes sèches du Cameroun.
- Global Water Partnership (2010). Développement d'une stratégie de financement du secteur de l'eau en Afrique centrale. Etude nationale sur le financement du secteur de l'eau, synthèse rapport Cameroun.
- Hervieu J. (1970). Le Quaternaire du Nord-Cameroun, schéma d'évolution géomorphologique et relations avec pédogénèse, Cahiers de l'ORSTOM, série Pédologie, vol VIII, n°3, p. 295-317.
- L'Hote Y. (1998). Climatologie et agroclimatologie de la province de l'Extrême-Nord du Cameroun, Fonds documentaire de l'ORSTOM, 20 p.
- Letouzey R. (1968). *Carte phytogéographique du Cameroun des domaines sahélien et soudanien*.
- Madi A., Huubs P. (2000). « The firewood dilemma : an alterna sources of income or conservation of the ecosystem ». *In management of fragile ecosystem in the nord Cameroon: the need of an adaptative approach*.
- Maydell H. J. Von. (1990). Arbres et arbustes du Sahel : leurs caractéristiques et leurs utilisations. GTZ.
- MINEP (2011). Stratégie Intégrée de Financement de la Gestion Durable des Terres du Cameroun.
- MINEPAT (1990). *Schéma d'aménagement de la zone soudano sahélienne. Bilan diagnostic*, Yaoundé Cameroun.
- MINEPDED (2006). Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD).
- MINEPDED (2014). Etat des lieux de la dégradation des terres dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun en vue de la délimitation des espaces de reboisement.
- MINEPDED (2015). Plan d'action national de lutte contre la désertification, aligné à la stratégie décennale (2008-2018) de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD).

- MINEPDED (2016). Document de référence réactualisé du Projet Sahel vert.
- MINFOF (2014). Stratégie de modernisation de la chaîne de valeur bois-énergie dans la région de l'extrême Nord, MINFOF, Maroua.
- Montagne P. (1997). *Mission d'identification stratégie énergie domestique pour l'Extrême Nord Cameroun*, Maroua, 2 au 18 avril 1997), Rapport final de mission, SODECOTON-DPGT/CIRAD-Forêt, DPEF Extrême Nord Cameroun.
- OCDE (2002). Glossaire du CAD des principaux termes relatifs à l'évaluation axée sur les résultats, OCDE, Paris.
- Seignobos C. Iyébi-Mandjek O. (2000). *Atlas de la province de l'Extrême-Nord Cameroun*, Editions IRD, MINREST-Cameroun/INC, CD-Room.seiny Boukar L. Floret Ch., Moukouri Kouah H. Pontanier R. (1991). Dégradation des vertisols dans le Nord Cameroun : modification du régime hydrique des terres et tentative de réhabilitation, utilisation rationnelle de l'eau des petits bassins versants en zone aride, ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext, p.287-294.
- Sofalné C. (2007). Diagnostic de la situation de diffusion des foyers améliorés dans les villes de Yagoua, Kaélé et Mokolo à l'Extrême Nord Cameroun, Rapport de Consultation dans le cadre du Projet de vulgarisation de foyers améliorés dans les provinces du Nord et de l'Extrême Nord Cameroun.
- Thebe B. (1987). Hydrodynamique de quelques sols du Nord-Cameroun bassin versant de Mouda. Contribution à l'étude des transferts d'échelles, Thèse de Doctorat, Université des Sciences et Techniques du Languedoc (Montpellier).
- TRIBOULET C. (1995). Les transformations des paysages du Diamaré et du bassin de la Bénoué (Nord-Cameroun), étude à l'aide de l'imagerie SPOT, Doctoral thesis, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Groupe de la BAD (2014). Rapport d'évaluation du Programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du bassin du lac Tchad (PRESIBALT)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Noms et Prénoms	Organismes et Fonctions
HARA	PROBEBALT Cameroun / Coordonnateur national
NGANSOP Ange	MINEPDED/ Délégué Départemental du Mayo Kani
KAODJIA Mireille	commune de Touloum/ Responsable CEOCA
FOURI FOURI	commune de Touloum/ Agent de développement
TCHIGANKONG Désiré	GIZ/ Coordonnateur -Antenne de Maroua
BELLO	Délégation Régionale MINEPDED Maroua
NGUEDJO Paul Aimé	MINEPDED/ Délégué Départemental du Logone et Chari